



Rapport d'activité 2023

Donner les
mêmes chances
à chaque
enfant

GroupesOS
Jeunesse

**Groupe SOS Jeunesse
en 2023**

Sommaire

Préambule	7
Que retiendrons-nous de 2023 ?	8
L'association Groupe SOS Jeunesse et le Groupe SOS	11
Nos associations filiales	12
Nos établissements en métropole et outre-mer	18
La gouvernance de l'association Groupe SOS jeunesse	20
Une association en développement	22
Réflexions associatives	26
La vie dans nos établissements	30
Nos activités en 2023	32
Dans les dispositifs de milieu ouvert	34
Dans les dispositifs d'hébergement	40
Dans les dispositifs de prise en charge du handicap	48
Dans les dispositifs d'insertion professionnelle	52
La qualité de vie au travail	56
La démarche d'amélioration continue	58
Quelques éléments financiers	60
Nos partenaires publics	61
Perspectives pour 2024	62



Préambule



Sophie FERRACCI

Présidente de
Groupe SOS Jeunesse

Comme le montre ce rapport d'activités, les enjeux continuent d'être nombreux tant dans la petite enfance que dans la protection de l'enfance et dans le domaine de la justice des mineurs. La demande est forte et le Groupe SOS Jeunesse s'efforce d'y répondre partout en métropole comme dans les territoires ultra-marins.

Je souhaite saluer l'implication et le travail de tous les collaborateurs ainsi que leur encadrement. Je sais leurs missions difficiles dans un contexte de recrutement et de turn over qui reste important, comme dans tous les métiers de l'action sociale.

Ce rapport d'activités est aussi l'occasion de remercier chaleureusement Flavie Mekharchi pour son travail remarquable à la tête de Groupe SOS Jeunesse pendant cette longue période de développement. Flavie a porté des combats courageux et engagés en mettant toujours l'enfant au cœur des problématiques et de l'accompagnement. Je salue aussi l'arrivée de Guylaine Chauvin qui saura aussi, j'en suis sûre, continuer à mener les actions de Groupe SOS Jeunesse avec son haut niveau d'exigence au service de la jeunesse.

C'est un privilège de présenter ce rapport d'activité du Groupe SOS jeunesse. L'occasion de saluer Flavie Mekharchi, pour son engagement, sa force de travail et son expertise exceptionnels.

L'occasion aussi de dire tout de suite combien je suis impressionnée par la compétence et le professionnalisme des équipes, au siège comme dans chacun des établissements. C'est forte de ces premiers contacts et échanges, de la solidité des bases posées que j'ai le plaisir de prendre aujourd'hui les responsabilités de directrice générale. Avec une grande motivation, parce que notre responsabilité collective est de garantir le respect des droits des enfants, leur bien être, leur intérêt supérieur et tout ce qui fait la protection des enfants les plus fragiles. Avec résolution également, parce que le contexte est complexe : l'urgence et l'augmentation des besoins, le manque criant de professionnels, des autorités de tarification financièrement contraintes, et un débat public souvent clivant.

C'est donc en toute confiance en tout ce qui a déjà été construit par le groupe, en adhésion aux valeurs qui l'animent, et avec la volonté de poursuivre le développement et la consolidation de nos activités pour diversifier les modalités de prise en charge des enfants les plus fragiles, que j'ai le privilège de rejoindre le Groupe SOS pour animer le secteur jeunesse.



Guylaine CHAUVIN

Vice-Présidente Exécutive en charge
de la Jeunesse et de l'Education

Directrice Générale Groupe SOS
Jeunesse et Secteur Jeunesse

Que retiendrons nous de 2023 ?

Le pôle Aide Sociale à l'Enfance

Cette année 2023 a apporté son lot de difficultés et d'incertitudes concernant l'avenir et la place de la protection de l'enfance dans notre société.

Quand verrons-nous l'effectivité des décrets d'application de la loi de février 2022 ? Quelle finalité sera réservée à la Convention Collective Unique et Elargie visant une meilleure considération salariale de nos équipes ? Que penser des suites données aux travaux remarquables de la CIVISE ? Comment se satisfaire du maintien de l'hébergement en hôtels d'un nombre considérable de jeunes ? Comment comprendre et accepter les disparités entre les départements sur un sujet aussi majeur que l'accompagnement des enfants en danger ?

Encore beaucoup trop de questions essentielles restent sans réponses. L'absence d'une vision claire quant à une stratégie globale en faveur de la protection de tous les enfants se fait attendre pendant que bons nombres de situations continuent de se dégrader.

Malgré tout, nos professionnels continuent d'œuvrer chaque jour au sein de nos établissements. Cette année encore ils ont su relever de nombreux défis et remplir avec engagement et détermination leurs missions.

Ainsi, l'année 2023 a été marquée par le lancement des évaluations externes dans plusieurs de nos établissements. Les résultats obtenus sont à la hauteur de l'engagement des professionnels et font apparaître les bases d'un travail structuré, cohérent et rempli d'ambition. Les campagnes finalisées donneront l'opportunité de dégager des plans d'action permettant de porter toujours plus haut notre volonté d'amélioration de la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des enfants confiés, tout en veillant à maintenir une gouvernance humaine et bienveillante au sein de nos structures.

Nous notons également une année riche en matière de développement et qui témoigne de la confiance renouvelée que les départements nous accordent.

De nouveaux projets ont ainsi vu le jour : l'ouverture de deux fois 6 places de MECS dans les Côtes d'Armor et le Loiret et de 25 places de placements à domicile en Indre-et-Loire et Côtes d'Armor.

2023 a permis de sceller plusieurs accords qui fleuriront courant 2024 : déploiement de places en accueil d'urgence dans l'Hérault, diversification des mesures de milieu ouvert dans les Yvelines, poursuite de la réhabilitation du Village d'enfants situé dans la Nièvre, ouverture d'un dispositif innovant dans le département des Hauts de Seine pour les 12 - 18 ans où la scolarité, l'accès à la culture et les soins psychiques seront placés au centre du dispositif.

Autant de nouveaux projets qui permettront de diversifier davantage nos réponses et de poursuivre sans relâche notre engagement auprès des populations les plus fragiles de notre pays.

Les conditions de travail de nos professionnels ont été au cœur de notre attention. Une enquête interne a notamment révélé le sens porté à ce travail ainsi que la qualité de l'ambiance entre collègues au sein des établissements.

Des chantiers d'envergure restent à mener et nous aurons à relever les défis portant notamment sur l'organisation, l'équilibre vie professionnelle et personnelle, tout en poursuivant avec la plus grande acuité notre implication dans les négociations relatives à la CCUE.

Enfin, des travaux concernant la lutte contre les violences faites aux enfants, notamment celles à caractère sexuelles, ont été menés tout au long de l'année avec Groupe SOS Solidarités. Des positions associatives fortes ont été dégagées et vont engager durablement notre organisation : repérage par le questionnement systématique, mise en sécurité immédiate d'un enfant qui ferait des révélations de faits commis contre lui, recours à des signalements auprès du Procureur de la République ou encore renforcement de la formation des professionnels.



Frédéric CHAPEY

Directeur général délégué à l'Aide sociale à l'Enfance

Le pôle Pénal et Médico-Social

L'année 2023, à l'instar de la précédente, a de nouveau été marquée par les difficultés de recrutement, désormais regroupées sous le terme d'attractivité. Problématique depuis de nombreuses années dans le champ de l'hébergement au pénal, notamment en ce qui concerne les éducateurs diplômés, le recrutement de professionnels, même non diplômés, est devenu difficile. La période du Covid a fortement accéléré un processus déjà à l'œuvre, qui s'est généralisé à l'ensemble du secteur social et, dans une moindre mesure sans doute, médico-social. La « fuite » des éducateurs vers l'intérim en est un élément très préoccupant.

Dans l'attente d'évolutions significatives que nous appelons de nos vœux, notamment en termes de rémunérations, nous nous concentrons sur ce sur quoi nous pouvons agir : la défense de nos valeurs et nos principes d'action, l'attention à la qualité de vie au travail, et la formation pour étayer la professionnalisation des collaborateurs qui nous rejoignent sans qualification.

Concernant les activités au pénal, le Code de Justice Pénale des Mineurs (CJPM), entré en vigueur depuis le 31 septembre 2021, continue à avoir des impacts sur nos établissements, notamment en termes de temps de travail : la césure de la procédure entraîne une augmentation de la file active (placements plus courts, notamment en centre éducatif fermé (CEF)) et donc des audiences auxquelles les établissements doivent participer. Nous restons dans l'attente de l'évaluation et de la prise en compte de ces impacts par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ). Cette dernière a initié, en 2023, des travaux qui se poursuivent en 2024 en vue de l'élaboration d'un cahier des charges pour les centres éducatifs renforcés (CER). Nous y participons avec vigilance. Une

adaptation du cahier des charges des CEF au CJPM est également annoncée.

Le déploiement des 6 CEF remportés par appels à projet en 2018-2019 se poursuit : après l'ouverture du CEF de Saint-Nazaire, celle du CEF de Guyane devrait avoir lieu en 2024. Les 4 autres projets prospèrent à des rythmes divers... L'implantation de ce type d'établissement reste longue et complexe.

Nous avons également initié des travaux importants de restructuration de certains de nos établissements existants : les CEF de Saverne et de Gévezé, ainsi que le CER d'Elven sont concernés. Moins avancés, des projets sont également au travail pour le foyer Oberholz et le CEF de Guadeloupe.

Concernant les activités médico-sociales, l'Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (ITEP) et le services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) de Guyane ont vu leur capacité augmenter à la demande de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et leurs activités se diversifier. Le dispositif ITEP de Seine-Saint-Denis a, quant à lui, négocié son premier contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM).

Enfin, fin 2023, à l'issue de sa seconde année d'existence, le comité de pilotage Données Probantes a présenté ses travaux à l'ensemble des directeurs de l'association. La prise en compte du développement des compétences psychosociales des enfants et adolescents qui nous sont confiés se déploie progressivement. Les interventions fondées sur les données probantes (acquis de la recherche) apparaissent comme des éléments complémentaires riches et innovants de nos pratiques éducatives.



Philippe CAUMARTIN

Directeur général délégué à la Justice pénale des mineurs

Que retiendrons nous de 2023 ?

Deux sujets, parmi beaucoup d'autres auront dominé nos préoccupations et notre attention permanente dans l'hexagone et en outre-mer.

Les travaux en matière de violences sexuelles

En matière de violences sexuelles faites aux enfants les données quantitatives sont affolantes. 160 000 nouvelles situations chaque année. 2 à 3 enfants par classe. Un enfant sur 10. Les chiffres sont désormais largement connus.

Trop souvent, les adultes n'ont pas pu ou pas su entendre la parole de l'enfant, le protéger et faire en sorte que la peur change de camp pour passer de celui des victimes dans celui des auteurs. Des auteurs nichés le plus souvent dans le cocon familial, peu dénoncés, rarement poursuivis et encore moins condamnés.

Dans la protection de l'enfance, nous savions le sujet préoccupant et les moyens d'agir relativement circonscrits. Les travaux de la CIIVISE ont sonné le glas des non-dits, de l'entre-soi familial ou institutionnel. Même si la grande pauvreté, la précarité des conditions de vie, la promiscuité et les carences éducatives et culturelles facilitent les passages à l'acte, en réalité tous les milieux sociaux sont impactés.

Puis la CIIVISE a auditionné près de 30 000 victimes, rendu son rapport de 700 pages et avancé 82 propositions. Nous ne pouvions pas laisser les choses en l'état. Pas dans notre organisation.

De fait, nous avons mobilisé nos équipes autour d'un groupe de travail transversal avec les collègues de Groupe SOS Solidarité, des ateliers avec les directeurs, des journées des équipes, une journée nationale d'étude, ou encore des rencontres avec le juge Edouard Durand et des membres de la CIIVISE.

C'est là un vaste et ambitieux chantier que nous ouvrons dans le contexte d'une protection de l'enfance inquiète et qu'il faut réenchanter. Les places manquent, les professionnels aussi.



Maxime ZENNOU

Directeur général délégué
& Délégué territorial aux Outre-mer

Il n'y a pourtant qu'à rendre visite à nos équipes pour prendre la mesure du foisonnement des projets éducatifs déployés partout, de l'engagement auprès des jeunes et des familles, de notre capacité à innover et à inventer, pour considérer que nous sommes prêts à relever ce nouveau défi.

Une présence renforcée outre-mer

En Guyane, l'association est un acteur majeur des politiques publiques de protection de l'enfance et de protection judiciaire de la jeunesse. Nos services continuent de mettre en œuvre les orientations du schéma départemental. Des actions de dépistage conduites auprès des enfants amérindiens complètent notre intervention auprès des enfants en situation de handicap. Enfin l'éventail de nos réponses à la délinquance des mineurs s'élargit avec la livraison fin 2024 du premier centre éducatif fermé de Guyane.

En Guadeloupe, le centre éducatif fermé de Port-Louis déploie des méthodes éducatives très innovantes issues des données probantes de la recherche et d'un partenariat riche avec le Québec où se sont formés les professionnels de ce centre.

D'autres associations du Secteur Jeunesse du Groupe SOS interviennent également dans l'océan indien, à la Réunion et à Mayotte. A Mayotte notamment, les crises et les tensions se succèdent. Malgré tout les équipes tiennent bon.

Une année 2023 bien dense. Des perspectives 2024 qui le sont tout autant. Nous adressons nos remerciements à tous nos salariés et partenaires qui concourent à nous aider à « donner les mêmes chances à tous les enfants ».



SAJE 22

Côtes-d'Armor (22)

L'association **Groupe SOS Jeunesse** est le premier acteur associatif de la protection de l'enfance en France.

Sa mission : **éduquer et protéger enfants, adolescents et jeunes majeurs en difficulté** compte-tenu de leur environnement familial, social et économique.

Soutien à la parentalité, accueil de mineurs et jeunes majeurs en danger ou en risque de danger, en difficultés psychologiques, alternatives à l'incarcération et accompagnement à l'insertion socio-professionnelle... concevoir et mettre en œuvre des moyens innovants d'aide, de soutien et d'accompagnement, tels sont le moteur et la boussole du Groupe SOS Jeunesse.

Présente dans **25 départements**, en métropole et outre-mer avec **63 établissements et services** d'aide sociale à l'enfance, de protection judiciaire de la jeunesse et de prise en charge du handicap, en lien étroit avec les pouvoirs publics, l'association comptait près de **11 000 jeunes bénéficiaires** en 2023.

Groupe SOS Jeunesse est l'une des associations fondatrices du Groupe SOS.

Le Groupe SOS, fondé en 1984 pendant les « années sida », est un **groupe associatif, acteur majeur de la cohésion sociale en France et dans le monde.**

Le Groupe SOS intervient principalement dans les champs de **la solidarité, de la jeunesse, de la santé et des seniors**, en gérant des établissements destinés aux personnes marginalisées ; ainsi que des crèches, hôpitaux et Ehpad associatifs ouverts à toutes et tous.

Plus grand groupe de l'économie sociale et solidaire (ESS) en Europe, le Groupe SOS est convaincu que ces secteurs d'activité ne doivent pas être motivés par le profit.

Conscient que les exclusions prennent diverses formes, le Groupe SOS agit également dans les champs de **la transition écologique, des exclusions territoriales, des commerces durables et de la culture pour toutes et tous.**

En abordant toutes les problématiques et en accompagnant tous les publics, même les plus complexes, **le Groupe SOS se démarque par son courage, son audace et sa capacité à innover.**

Il n'existe pas, à ce stade, d'associations comparables en termes de taille, de portée et de diversité d'interventions.

GroupeSOS
Entreprendre au profit de tous

2 millions
de bénéficiaires

22 000
personnes
employées

750
associations,
entreprises sociales
et établissements

Nos associations filiales

Un enfant n'est pas seulement un adulte en devenir, mais une personne à part entière. D'où qu'ils viennent, quels que soient leurs parcours, tous les jeunes méritent de bénéficier des mêmes chances.

Une utopie ? Non un projet, une ambition.

Au Groupe SOS, nous œuvrons pour une réelle égalité des chances, dès les premières années de la vie. Accueil en crèche d'enfants en situation de handicap, protection et accompagnement d'enfants, adolescents et jeunes majeurs en danger ou en conflit avec la loi, éducation par le sport, parrainage de proximité... Parce que chaque jeune a son histoire, parfois difficile, ses aspirations et ses capacités à s'accomplir, nos dispositifs sont aussi variés que les besoins divers.

Notre implantation en métropole et outre-mer nous permet d'avoir une vision globale et précise des enjeux politiques de l'enfance et des besoins des publics et des territoires.

Les problématiques des DROM étant différentes de celles identifiées en métropole, le fonctionnement des associations situées dans ces territoires est plus autonome. Leurs actions, pour répondre à des besoins spécifiques, se concentrent sur la jeunesse, mais pas seulement. Acteurs majeurs du social et du médico-social à La Réunion et à Mayotte, ces associations interviennent également dans les champs du Handicap et des Solidarités.

PÔLE PROTECTION DE LA JEUNESSE

Nous concevons et mettons en œuvre des moyens innovants d'aide, de soutien et d'accompagnement auprès des jeunes en lien avec leur environnement familial, social et économique.

Dans le champ de la protection de l'enfance, de la prévention et limitation de l'incarcération, m'accompagnement des difficultés psychologiques et l'insertion professionnelle.

Ce pôle est composé des associations Groupe SOS Jeunesse, Mlezi Maore, Le Renouveau, Fekler, Le Cap, Nosiam, Le Village d'enfants Pierre et Paule Saury, La Sauvegarde des Ardennes, et l'Aide aux Mères et aux Familles à Domicile.

PÔLE PARRAINAGE ET ACTIONS EDUCATIVES PAR LE SPORT

Nous menons des actions de prévention auprès d'enfants et de jeunes fragilisés par le biais du parrainage de proximité et de l'éducation par le sport. A travers ces actions, nous luttons contre les inégalités et l'isolement social des jeunes. Nous proposons une ouverture culturelle et éducative fondée sur l'enrichissement mutuel, afin de garantir une réelle insertion et de favoriser la reconstruction des liens sociaux.

Ce pôle est composé des associations Point Sud et Parrains Par Mille.

PÔLE PETITE ENFANCE ET EDUCATION

Accompagner celles et ceux qui commencent leur vie est essentiel pour faire bouger les lignes du monde qui nous entoure.

Comprendre et implanter des pratiques plus responsables dans le monde actuel, repenser nos modes de vie et favoriser l'inclusion et l'épanouissement de chacun et chacune par l'éveil et l'éducation.

Ce pôle est composé des associations Crescendo et Olympe de Gougues.

 **13** associations

 **259** établissements
220 d'activités jeunesse
39 d'activités solidarité

 **30 917** jeunes bénéficiaires

 **3 844** salariés
1166 bénévoles

38 Départements

4 DROM



DITEP Félix Eboué

Guyane (973)

Nos associations filiales

L'association **Groupe SOS Jeunesse est l'association mère**. Les 12 associations qui lui sont rattachées sont des **associations filiales**. Elles sont organisées entre 3 pôles selon leurs activités respectives : le pôle petite enfance et éducation, le pôle protection de la jeunesse et le pôle parrainage et action éducative par le sport.

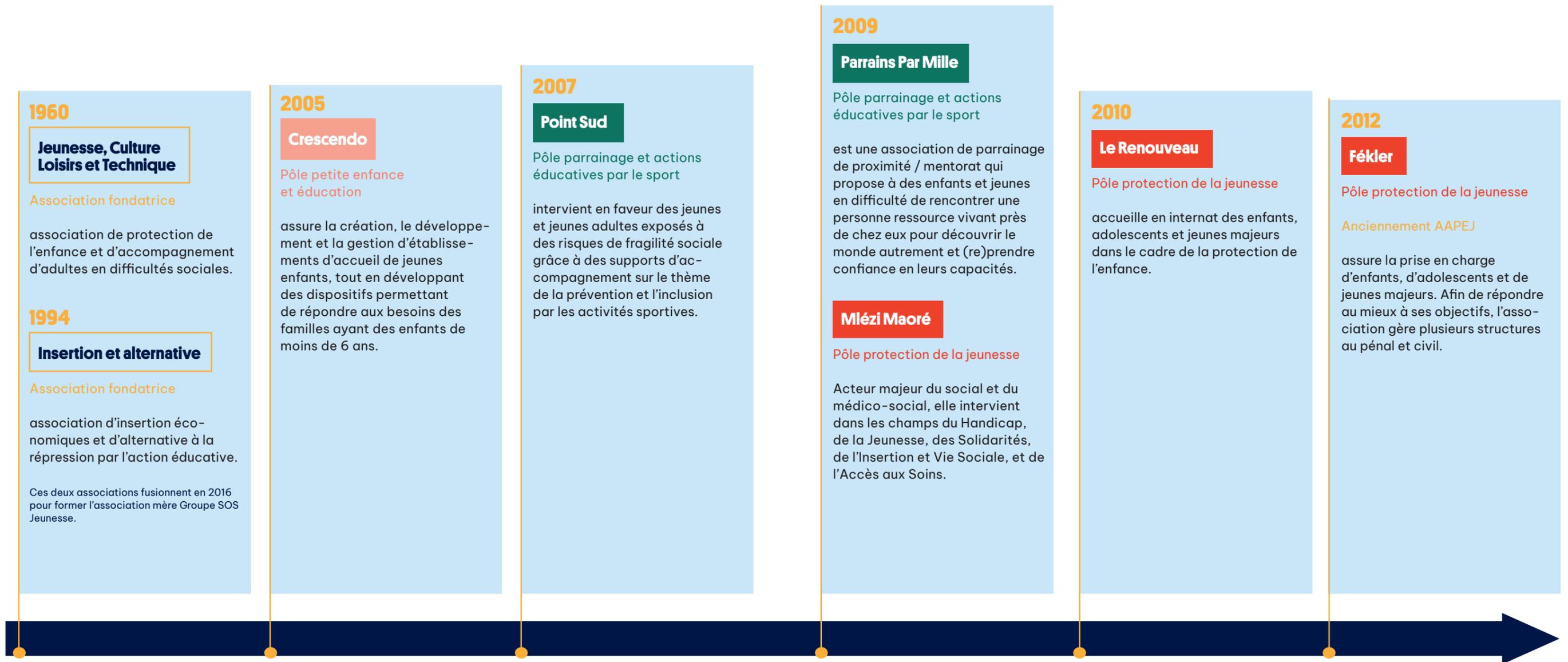
Cette diversité et fonctionnement par pôle permet de mutualiser des compétences et outils au service d'une meilleure expertise. Chaque Direction générale sectorielle met au service des associations filialisées des fonctions support : développement, communication, ressources humaines, comptabilité, systèmes d'information... Elle est garante de la pertinence et de la qualité des prises en charge. Elle coordonne les projets et s'assure de la bonne conduite des orientations stratégiques ainsi que la pérennité et la stabilité financière des structures.

Les équipes peuvent ainsi échanger avec un réseau de professionnels de leur milieu, profiter des retours d'expérience entre pairs, et accéder à l'expertise des fonctions supports et des autres établissements du secteur. Les associations profitent également des expertises de chaque secteur (Seniors, Solidarités, Santé, Culture, Commerce et Services, Transition écologique, Action territoriale, International) et des expertises transverses développées au travers de 40 ans d'expérience dans la gestion d'associations.

Le rapprochement associatif qu'est-ce que c'est?

Depuis sa naissance en 1984, le Groupe SOS a accompagné de nombreuses associations et entreprises à impact positif, en lien avec les besoins des équipes gouvernantes. Il propose un mode de rapprochement innovant : le rapprochement associatif. Il s'agit d'un processus juridique permettant à une association de rejoindre le Groupe.

Les membres de l'Assemblée générale de l'association décident volontairement de s'adosser au Groupe SOS. Le rapprochement associatif permet notamment, si besoin, à la nouvelle association de garder son identité et une grande autonomie de gestion, en accord avec son histoire et ses activités.



1960

Jeunesse, Culture Loisirs et Technique

Association fondatrice

association de protection de l'enfance et d'accompagnement d'adultes en difficultés sociales.

1994

Insertion et alternative

Association fondatrice

association d'insertion économiques et d'alternative à la répression par l'action éducative.

Ces deux associations fusionnent en 2016 pour former l'association mère Groupe SOS Jeunesse.

2005

Crescendo

Pôle petite enfance et éducation

assure la création, le développement et la gestion d'établissements d'accueil de jeunes enfants, tout en développant des dispositifs permettant de répondre aux besoins des familles ayant des enfants de moins de 6 ans.

2007

Point Sud

Pôle parrainage et actions éducatives par le sport

intervient en faveur des jeunes et jeunes adultes exposés à des risques de fragilité sociale grâce à des supports d'accompagnement sur le thème de la prévention et l'inclusion par les activités sportives.

2009

Parrains Par Mille

Pôle parrainage et actions éducatives par le sport

est une association de parrainage de proximité / mentorat qui propose à des enfants et jeunes en difficulté de rencontrer une personne ressource vivant près de chez eux pour découvrir le monde autrement et (re)prendre confiance en leurs capacités.

Mlézi Maoré

Pôle protection de la jeunesse

Acteur majeur du social et du médico-social, elle intervient dans les champs du Handicap, de la Jeunesse, des Solidarités, de l'Insertion et Vie Sociale, et de l'Accès aux Soins.

2010

Le Renouveau

Pôle protection de la jeunesse

accueille en internat des enfants, adolescents et jeunes majeurs dans le cadre de la protection de l'enfance.

2012

Fékler

Pôle protection de la jeunesse

Anciennement AAPEJ

assure la prise en charge d'enfants, d'adolescents et de jeunes majeurs. Afin de répondre au mieux à ses objectifs, l'association gère plusieurs structures au pénal et civil.

Légende : pôle de rattachement 2005 année de filialisation

Nos associations filiales

2015

Le Cap

Pôle protection de la jeunesse

accueille des enfants et des jeunes en difficultés sociales, éducatives et psychiques à des fins de protection de l'enfance et de prévention de la délinquance.

2016

Groupe SOS Jeunesse

Pôle protection de la jeunesse

Fusion des associations JCLT et IA qui deviennent Groupe SOS Jeunesse.

Nosiam

Pôle protection de la jeunesse

propose un accueil en lieux de vie et d'accueil et un accompagnement personnalisé en petit collectif, dans un environnement de type familial.

Le Village d'enfants Pierre et Paule Saury

Pôle protection de la jeunesse

accompagne chaque enfant dans le cadre d'un accueil de type familial, en privilégiant l'accueil de fratrie.

2017

La Sauvegarde des Ardennes

Pôle protection de la jeunesse

a pour mission la protection de l'enfance, la prévention de la délinquance, et l'accueil et l'accompagnement de mineurs présentant des difficultés psychologiques.

2019

Aide aux Mère et aux Familles à Domicile

Pôle protection de la jeunesse

accompagne et soutien des familles rencontrant des difficultés dans l'organisation quotidienne de leur vie (soutien à la parentalité, dans les tâches quotidiennes et l'insertion).

2022

Olympe de Gougès

Pôle petite enfance et éducation

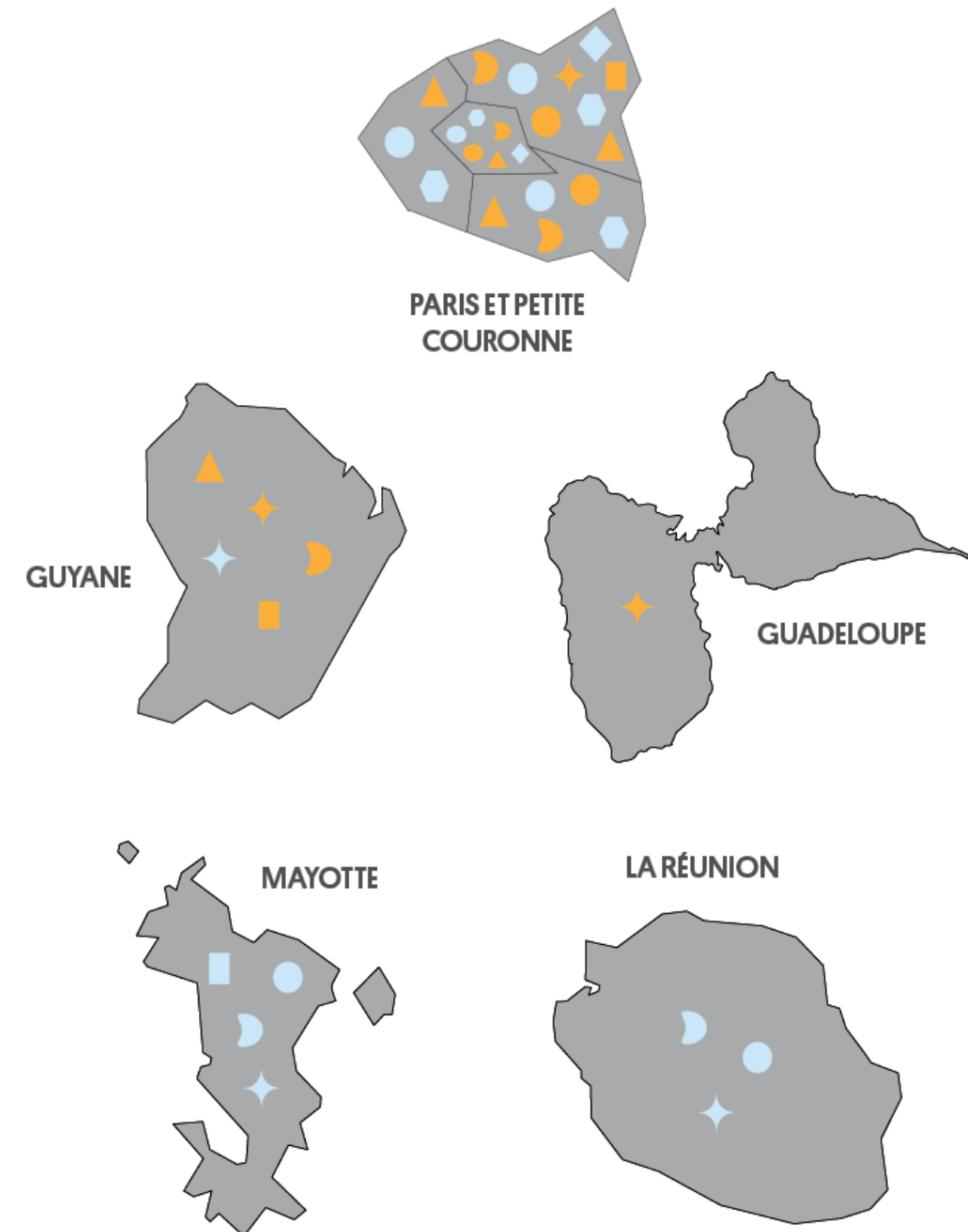
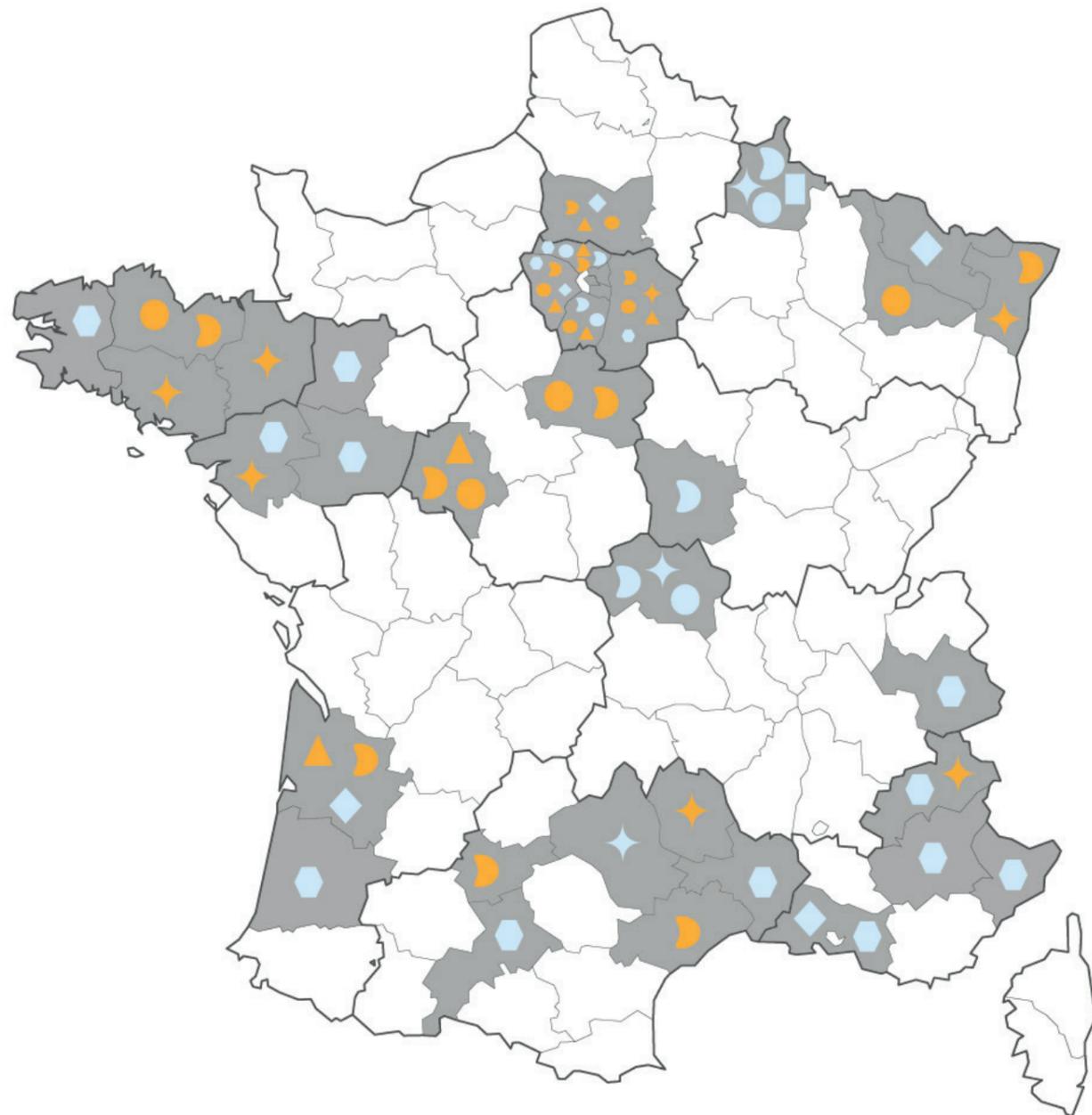
Anciennement Ecole Mae C. Jemison

s'appuie sur la pédagogie Montessori en maternelle et sur des méthodes pédagogiques actives en niveau élémentaire, ainsi que sur l'apprentissage des langues étrangères en immersion dès le plus jeune âge.

Photo réalisée par un jeune de L'estuaire

Gironde (33)

Nos établissements en métropole et outre-mer



Légende

- | | | |
|---------------------|-----------------------------------------------|-----------------------|
| ● Hébergement civil | ■ Médico-social | Groupe SOS Jeunesse |
| ◆ Hébergement pénal | ◆ Petite enfance et éducation | |
| ● Milieu ouvert | ● Parrainage et action éducative par le sport | Associations filiales |
| ▲ Insertion | | |

Notre gouvernance



Sophie FERRACCI

Présidente et administratrice bénévole



Flavie MEKHARCHI

Ancienne Vice-Présidente Exécutive en charge de la Jeunesse et de l'Education



Guylaine CHAUVIN

Nouvelle Vice-Présidente Exécutive en charge de la Jeunesse et de l'Education

Directrice en charge des activités opérationnelles d'Aide sociale à l'enfance

Directrice Générale Groupe SOS Jeunesse et Secteur Jeunesse



Philippe CAUMARTIN

Directeur général délégué à la Justice pénale des mineurs



Maxime ZENNOU

Directeur général délégué & Délégué territorial aux Outre-Mer



Frédéric CHAPEY

Directeur général délégué à l'Aide sociale à l'enfance

Les fonctions support

communication, développement, juridique, qualité, ressources humaines, partenariats, finance/comptabilité, informatique, paie

Administrateurs bénévoles

L'association Groupe SOS Jeunesse dispose d'un conseil d'administration propre, composé d'administrateurs et administratrices bénévoles et qualifiés pour leur mission : Ivan GUITZ, Sophie FERRACCI, Laurent BALMIER, Paul-Henri D'ERSU, Frédéric FRANCHET, Arnaud MOUROT et Christine ESCHENBRENNER.

2 pôles

Pôle Pénal et Médico-Social

(Ordonnance n°2019-950 du 11 septembre 2019, ratifiée par la loi n°2021-218 du 26 février 2021) / (Décret du 6 janvier 2005 relatifs aux ITEP)

- Accueil de jeunes dont les parcours sont marqués d'échecs, de ruptures et de passages à l'acte afin de prévenir et de limiter leur incarcération, dans le cadre de décisions des magistrats.
- Accueil de jeunes présentant des difficultés psychologiques, notamment troubles du comportement, disposant d'une notification de la MDPH.

Pôle Aide sociale à l'enfance

Protection sociale (article L.222-5 1°CASF) ou judiciaire (article 375 et suivants du code civil)

- Accueil de mineurs et jeunes majeurs en danger ou en risque de danger, dans le cadre de conventionnements avec les conseils départementaux et/ou d'une habilitation Protection Judiciaire de la Jeunesse.
- Dans le cadre de la protection de l'enfance, la première mission de l'association est de faire cesser cette situation en proposant une approche globale qui mêle prévention, éducation, pédagogie, soutien à la parentalité et accompagnement social et professionnel.



CEF de Saverne
Bas-Rhin (67)

Une association en développement

Les ouvertures

Le service QUE CEJ ?, Gironde (33)

Nous avons été retenu en septembre 2022 dans le cadre de l'appel à projet régional Nouvelle-Aquitaine visant la mise en place du contrat d'engagement jeune (CEJ) - volet Jeunes en rupture. Le projet a démarré progressivement sur le début 2023 et suite à une 2ème vague d'appel à projet lancé par la DREETS Nouvelle Aquitaine remporté par Groupe SOS Jeunesse, le projet a été prolongé jusqu'au 31/12/2025, avec une équipe renforcée et des objectifs plus ambitieux.

Le public cible est constitué des jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à 29 ans s'ils sont reconnus comme travailleurs handicapés, qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi durable, cumulent plusieurs types de difficultés (sociales, éducatives, de santé, illettrisme...), qui ne sont pas étudiants et qui ne suivent pas une formation.

Dès janvier 2023, nous proposerons des interventions complémentaires à celles déjà déployées par les missions locales de Bordeaux Avenir Jeunes et Hauts de Garonne, qui se sont engagées aux côtés du consortium dans le cadre du projet.

Le service met directement en œuvre des actions de repérage ou raccrochage, en allant vers les jeunes dans leur environnement de vie, au sein des territoires sur lesquels interviennent déjà ces deux Missions locales. Sur la base de la libre adhésion, les jeunes sont accueillis en journée afin de répondre à leurs besoins primaires, de réaliser une première évaluation de leur situation et de construire un programme d'activité et de remobilisation. L'objectif est de les accompagner dans la signature de leur CEJ. L'accompagnement se poursuit tout au long de la mise en œuvre du CEJ, mais également en suivi a posteriori.

Ce projet est déployé par un consortium d'opérateurs associatifs dont l'association Groupe SOS Jeunesse est chef de file. Ce consortium est composé du CEID Addictions (partenaire non membre du Groupe SOS), Groupe SOS Solidarité et WIMOOV, qui apportent chacun leur expertise sur différents champs : repérage des jeunes, addictions, accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle, mobilité... ainsi que leur connaissance des territoires d'interventions.

L'extension du service AEMO 78, Yvelines (78)

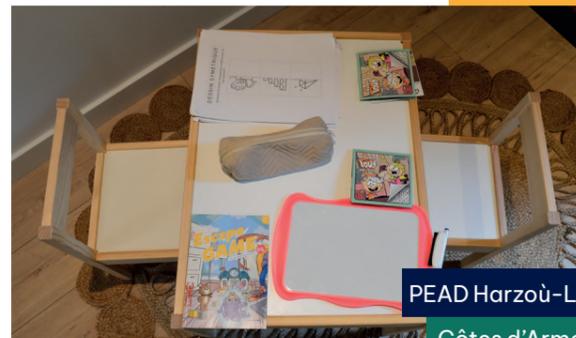
Nous avons remporté un appel à projet du Conseil Départemental des Yvelines autorisant la création de 354 nouvelles mesures d'interventions à domicile (AED, AEMO, AEMO I, AEMO R, PEAD, accompagnement social et familial) qui nous permettra de mettre en place une dynamique de parcours sur l'ensemble de nos pôles (Mantes, Plaisir et Poissy) en diversifiant le type d'accompagnement proposé et éviter notamment aux enfants et leur famille de changer d'interlocuteur lorsque la situation familiale évolue. Ce projet permet de consolider et renforcer la mise en place d'espaces conviviaux (maisons familiales) et ateliers collectifs pour accompagner les familles à un mieux-être et soutenir leurs compétences parentales.

Le service de PEAD Harzoù-Lamm, Côtes d'Armor (22)

Dans les Côtes d'Armor, le remport d'un appel à projet du Conseil départemental, nous a permis d'ouvrir un service de placement éducatif à domicile (PEAD) de 25 places pour des enfants et adolescents de 0 à 18 ans. Dans le cadre d'une mesure de PEAD, l'enfant demeure chez son ou ses deux parents, tout en bénéficiant d'une intervention à domicile de soutien à la parentalité par un binôme de professionnels du service d'assistance éducative.

La MECS Gwarezin, Côtes d'Armor (22)

Dans les Côtes d'Armor également, 2 unités Maison à Caractère Social (MECS) pour des enfants et adolescents de 6 à 18 ans ont vu le jour en ce début d'année (2 unités de 6 places chacune situées à Loudéac et Saint Briec).



PEAD Harzoù-Lamm

Côtes d'Armor (22)



MECS Gwarezin

Côtes d'Armor (22)

Une association en développement

Les projets en cours

La poursuite du déploiement du programme CEF

Souvent critiqués, parfois décriés, les Centres éducatifs fermés (CEF) ont pourtant toute leur place dans la diversité des réponses éducatives au pénal. En permettant d'offrir une alternative à une incarcération contraire à leur intérêt supérieur, ils visent à prendre en charge des enfants en conflit avec la loi qui sont avant tout des enfants en danger, Groupe SOS Jeunesse défend l'idée qu'une sanction doit avant tout revêtir un objectif éducatif pour permettre la sortie de la délinquance et garantir autant que possible les voies d'une insertion sociale durable.

Développer les CEF, et en faire des structures ouvertes sur l'extérieur, est ainsi essentiel.

Dans le cadre de la loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice et des appels à projets remportés en 2018 et 2019, notre programme CEF s'est poursuivi en 2023 :

- **CEF Guyane** : les travaux sont en cours sur la commune de Montsinery-Tonnegrade, le bâtiment devrait être livré courant du dernier trimestre 2024 ;
- **CEF Amillis** : le permis de construire a été obtenu, les travaux débuteront au cours du premier semestre 2024 ;
- **CEF Vaucluse** : suite à la délivrance du permis de construire par la Préfecture, le projet d'implantation du CEF sur la commune d'Apt, soutenu par la municipalité, fait l'objet d'un certain nombre de recours qui viennent reporter le démarrage des travaux ;
- **CEF Alpes-Maritimes** : le projet d'implantation sur la commune de Villeneuve Loubet est soutenu par la municipalité. Une enquête publique ouverte par la Préfecture visant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune était en cours fin 2023 ;
- **CEF Indre-et-Loire** : le permis de construire sur la commune de Bléré a été déposé en novembre 2023. Le démarrage des travaux est prévu au cours du 3ème trimestre 2024.



La Maison de l'Avenir, Hauts-de-Seine (92)

Le projet initié par le Conseil départemental et déployé sous l'autorité scientifique du pédopsychiatre Marcel RUFO vise à créer au sein de la commune de Nanterre un établissement d'hébergement (29 places) et d'accueil en journée (40 places) pour des jeunes de 12 à 18 ans pris en charge au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance.

La maison de l'Avenir proposera une approche innovante alliant protection et éducation, un accompagnement axé sur les parcours et la réussite scolaire, l'accès à des soins médico-psychologique et l'accès à des «soins culturels» concourant à leur émancipation. Si l'ensemble du dispositif propose un accompagnement global pour tous les jeunes, l'unité de jour aura la particularité de proposer notamment la présence d'enseignants spécialisés et d'art thérapeutes, qui pourront intervenir également au bénéfice des jeunes accueillis dans la MECS. L'ouverture de l'établissement est prévue en septembre 2024.

Le SAU 34, Hérault (34)

Le remport d'un appel à projet du Conseil départemental nous permettra d'ouvrir courant 2024 une structure expérimentale d'accueil d'urgence qui proposera 18 places d'accueil en hébergement (3 unités de 6 places) à des jeunes âgés de 3 à 18 ans. La structure mettra notamment en œuvre une évaluation complète de la situation des enfants et adolescents, ainsi que de leur famille.

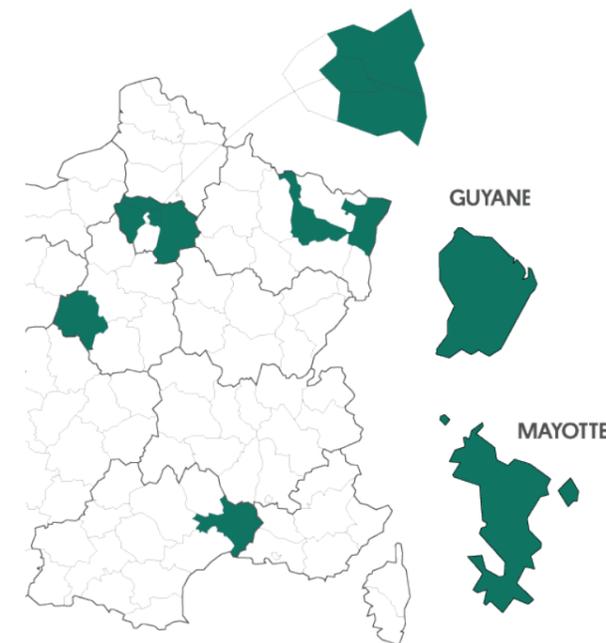
Le projet PARRAJ

Prévenir, Accompagner, Réduire les Risques des Addictions chez les Jeunes de l'ASE

Remporté fin 2023 via un appel à manifestation d'intérêt co-porté par le Fonds de lutte contre les addictions et la DGCS, le projet PARRAJ, coconstruit avec Groupe SOS Solidarités, sera à destination :

- Des enfants et des jeunes de 3 à 18 ans des établissements de protection de l'enfance du Groupe SOS Jeunesse et d'autres établissements de protection de l'enfance présent sur chaque territoire ainsi que des enfants de 3 à 11 ans hors protection de l'enfance ;
- De leurs familles, leur entourage, les tiers digne de confiance ;
- Des professionnels des établissements de protection de l'enfance du Groupe SOS Jeunesse et d'autres établissements de protection de l'enfance.

PARRAJ sera déployé sur 12 départements de métropole et en outre-mer.



Ce projet aura pour vocation de :

1. Améliorer les connaissances en addictologie et compétences des professionnels de l'ASE sur la prévention, la réduction des risques et l'intervention précoce auprès des enfants accompagnés ;
2. Sensibiliser, dans une optique de prévention, les jeunes aux conduites addictives dès le plus jeune âge, en renforçant leurs compétences psycho-sociales (CPS) et en favorisant leur participation active dans des ateliers de promotion de la santé et dans l'évolution des projets des établissements accompagnés ;
3. Sensibiliser les professionnels et l'entourage familial des enfants et des jeunes aux conduites addictives, coconstruire et favoriser des espaces d'échanges, d'écoute et de déstigmatisation pour favoriser la réduction des risques et des dommages de leurs consommations ;
4. Favoriser l'acculturation croisée et la structuration de partenariats pérennes entre les structures de protection de l'enfance et de l'addictologie pour améliorer la fluidité des parcours de soin et éviter les ruptures après la sortie des dispositifs ASE ;
5. Contribuer à l'amélioration des connaissances et des données disponibles sur les conduites addictives des jeunes de la protection de l'enfance via un dispositif de recherche et d'évaluation du programme.

Un binôme composé de personnes expertes, l'une en addictologie et l'autre en protection de l'enfance, mettra en œuvre sur chaque territoire un diagnostic territorial et déploieront un plan d'action adapté et individualisé à chaque établissement et service impliqué dans le projet.

En particulier, en fonction des besoins identifiés, chaque binôme mettra en œuvre un programme de développement des compétences psychosociales à savoir : soit le Programme de soutien aux familles et à la Parentalité (PSFP) pour les 3-11 ans, soit le programme Action Régionale de Prévention et d'Éducation à la santé des Jeunes de l'ASE et de la PJJ (ARPEJ) pour les 12-18 ans, déjà développé par Groupe SOS Solidarités en région PACA et Occitanie et qui sera adapté pour le projet PARRAJ.

Réflexions associatives

La prévention, le repérage et la prise en charge des jeunes victimes de violences

L'ensemble de nos dispositifs vise à protéger les jeunes. Cette protection peut être mise en place pour différentes raisons. Le constat ou la suspicion de violence sous toutes ses formes en font notamment partie. C'est pourquoi, la lutte contre les violences irrite particulièrement l'action quotidienne de l'ensemble de nos professionnels.

Les violences sexuelles

Dans la continuité du travail déjà engagé par les établissements pour lutter contre les violences, de quelque nature qu'elles soient, Groupe SOS Jeunesse et Groupe SOS Solidarités ont uni leurs expertises au sein d'un groupe de travail pour traiter spécifiquement des violences sexuelles faites aux enfants dès le début de l'année 2023.

Cette instance est venue définir de manière concrète et opérationnelle la mise en œuvre des préconisations de la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (CIIVISE). Ce travail s'est traduit par la rédaction d'un plan d'action et a été présenté aux directeurs fin 2023. Ce plan d'action s'articule autour de 3 grands axes :

1. la création d'une dynamique institutionnelle durable à travers notamment la rédaction d'un **plaidoyer**, la mise à disposition d'**outils** et de **fiches réflexes** ;
2. la sensibilisation des professionnels à travers des **conférences** conjointes Solidarités et Jeunesse et une **journée de sensibilisation** lors de la journée des droits de l'enfant ;
3. la **formation des professionnels** sur le repérage systématique, la prévention, la technique de rédaction d'une information préoccupante/signalement, le travail autour de la posture professionnelle et la prise en compte et en soin du trauma complexe, à travers un parcours de formation modulable.

Dans la continuité du travail mené, le groupe de travail présentera un nouvel outil aux établissements en 2024 : le guide de rédaction du signalement et de l'information préoccupante et poursuivra le déploiement de la formation des professionnels tout au long de l'année.

Les violences conjugales

En 2022, le Ministère de l'intérieur recensait 244 301

victimes des violences conjugales. 87 % de ces victimes directes étaient des femmes.

Pour autant, elles ne sont pas les seules victimes de ces violences. 8 sur 10 d'entre elles avaient des enfants. Témoins de ces violences, ou directement touchés étant eux-mêmes parfois violentés, des dizaines de milliers d'enfants en souffrent. Les conséquences sont néfastes pour leur développement, leur santé physique, leur santé mentale, ainsi que dans leur perception des relations entre les femmes et les hommes.

Le 25 novembre, à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, une campagne du Groupe SOS nous a permis de porter haut et fort ce message.

L'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle

La prévention de ces violences **nécessite une approche holistique** qui remette en question les normes sociales et les structures de pouvoir qui sous-tendent ces phénomènes. Cela implique de promouvoir l'égalité entre les sexes, de lutter contre les stéréotypes de genre et de sensibiliser sur le consentement et les relations saines.

L'année 2024 sera l'occasion de mettre en application notre feuille de route sur l'égalité de genre et de sensibiliser les enfants et les jeunes à la santé menstruelle, aux droits humains, à la sexualité, aux stéréotypes de genre en favorisant les partenariats extérieurs, experts dans ces domaines.

Des outils et un annuaire de formation spécifique sur ces questions seront mis à disposition des équipes.

Les réflexions associatives autour des violences faites aux enfants et des inégalités de genre se poursuivent et font partie des axes majeurs de travail initiés dans les établissements.

8 femmes sur 10
victimes de violences conjugales
ont des enfants.*



Où qu'elles soient,
le Groupe SOS se tient aux côtés
des femmes victimes
de violences.

L'association Groupe SOS Jeunesse est mobilisée auprès des mères et de leurs enfants co-victimes de violences conjugales. Le Centre maternel La Voie Lactée [Val-de-Marne] accompagne et met à l'abri des mères, mineures ou majeures, à trouver un refuge sécurisé, [re]construire un lien avec leur enfant et leur garantir une protection durable pour bâtir sereinement leur avenir.

* Rapport du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes [HCE] - 2020

Réflexions associatives



CER Aubervilliers
Seine-Saint-Denis (93)

Déploiement des interventions éducatives fondées sur les données probantes

Notre travail s'est poursuivi en 2023, à l'occasion de quatre réunions de travail. Cette réflexion s'inscrit dans notre projet associatif qui met notamment en exergue les perspectives fondées sur une réflexion et une mise au travail en lien avec le monde de la recherche. Il s'agit de **s'inspirer des travaux, expériences et données, qui éclairent les pratiques éducatives par leur interdisciplinarité scientifique**. La dynamique portée par l'association s'inscrit dans le cadre d'une instruction interministérielle publiée en août 2022 qui est venue fixer de grandes ambitions sur la question du développement des compétences psychosociales des jeunes de notre pays à l'horizon 2037.

En mars 2023, le Comité de pilotage a produit un rapport venant ponctuer plus d'une année de réflexions sur le sujet. Ce document fait le point sur les différents concepts qui ont animé les discussions du Comité de pilotage (Copil) et formule quelques recommandations sur la manière dont le déploiement de cette dynamique peut s'envisager dans les années à venir. Il vient notamment formuler des postulats pour permettre d'envisager sereinement la transférabilité au sein de nos établissements et services de programmes validés scientifiquement auprès de publics dits « non protégés » et mis en œuvre le plus souvent en milieu scolaire.

Lors de la réunion des directeurs départementaux de Groupe SOS Jeunesse en décembre 2023, l'ensemble des membres du Copil ont pu présenter à leurs collègues directeurs le résultat de presque 2 années de travail et de réflexion.

Ce fût notamment l'occasion de présenter très concrètement **différents outils qui dont certains sont déjà déployés au sein de l'association** :

- Jeux de société à l'ITEP Petit Prince ou dans les établissements du Val d'Oise
- « Cartographie des besoins » développée dans les établissements du Bas-Rhin
- Outil de conduite du changement et d'auto-évaluation des usagers « L'Etoile de progression » utilisé à l'AEMO77
- Programme PACIS visant la prise en charge des auteurs de violences sexuelles ainsi que le Programme de soutien des fonctions parentales (PSFP) déployé au CEF Guadeloupe. Ce dernier sera déployé en 2024 dans le cadre du projet PARRAJ qui vise à améliorer le repérage, la prévention des conduites addictives, ainsi que l'évolution des pratiques professionnelles en la matière.

Suite à une année 2023, ayant ainsi marqué le lancement concret de la dynamique au sein de l'ensemble des établissements et service du Secteur Jeunesse, le rôle du Copil sera repensé pour permettre d'accompagner ces derniers dans leurs réflexions et initiatives, ainsi que proposer d'**évaluer les expérimentations réalisées sur le terrain**.

Plaidoyer

Les Centres éducatif fermés, une alternative indispensable à l'incarcération des mineurs

Les CEF ont été pensés et créés pour accueillir des adolescent.e.s auteurs d'infractions réitérées et parfois graves, qu'aucun autre dispositif n'a pu aider ni contenir. Souvent présentés comme des dispositifs coûteux qui obtiendraient peu de résultats, ils constituent pourtant une alternative indispensable à l'incarcération des mineurs.

Nos constats

L'éducation permet une meilleure insertion sociale et professionnelle. La plupart des enfants accueillis en CEF sont en décrochage scolaire. Pourtant, un seul professeur de l'éducation nationale se voit attribuer la tâche d'enseigner à ces jeunes de niveaux variables au sein des établissements.

Les équipes éducatives font face à de nombreuses typologies de jeunes : problématiques de santé mentale, situation d'addiction, mineurs isolés étrangers cumulant de multiples difficultés, ...

Les filles constituent une population minoritaire parmi les enfants commettant des infractions. Cela complique leur prise en charge par le système pénal, majoritairement prévu pour accueillir les garçons. La question de leur hébergement est une préoccupation majeure, afin de leur proposer à elles aussi des alternatives à la détention.

Nos propositions

1. Permettre l'**intervention de plusieurs enseignant.e.s de l'éducation nationale** dans chaque centre afin de répondre aux besoins des jeunes et du personnel encadrant et d'assurer le lien avec les établissements scolaires de proximité.
2. Apporter des **réponses individuelles et adaptées** aux parcours de chaque jeune
3. **Penser un projet éducatif mixte** pour que les filles aient, elles aussi, des alternatives à la détention.
4. **Mesurer l'impact de ces dispositifs** et mener une étude approfondie qui permettrait de **rendre compte des parcours des mineur.e.s délinquant.e.s placé.e.s.**, afin de tirer des conclusions et d'apporter des solutions pertinentes par la suite.



CEF Marquisat
Ille-et-Vilaine (35)

La vie dans nos établissements

Chaque année, les initiatives des professionnels de terrain sont nombreuses. La recherche de pratiques éducatives toujours plus diversifiées et proches des besoins des jeunes accompagnés animent nos équipes.

L'accès à la culture

L'accès à la culture représente une ouverture sur le monde. Elle permet la découverte de nouvelles perspectives, d'autres valeurs et d'autres modes de vie. La culture permet également la découverte de soi-même, le développement de la créativité de chacun. La culture porte des enjeux essentiels à l'avenir de notre société.

Il est primordial d'oeuvrer chaque jour pour rendre la culture accessible sous toutes ses formes et dans tous les lieux. C'est le but du projet Laboratoire des Publics initié par Groupe SOS Culture. **3 CEF et 1 CER** l'opportunité de créer à travers des résidences artistiques autour de la bande dessinée. Pour mener à bien ce projet 4 bédéistes ont été sélectionnés.

Chez **Gaïa 94**, les jeunes écrivent régulièrement leur propre journal La Chicotte. L'objectif ? Libérer la parole et l'expression, socialiser et accompagner les jeunes vers l'autonomie.

Des ciné-débat mis en place à l'**AEMO 77**. Les jeunes de 9 à 17 ans assistent à des projections de courts-métrages au Grand Rex à Paris. Ils échangent ensuite sur les différentes thématiques des courts-métrages (écologie, environnement, pauvreté, etc.) et votent pour leur film préféré dans le cadre du Prix Jeunesse.

La pratique sportive

Le sport est un vecteur fort de lien social, de connaissance de soi et d'épanouissement physique et psychologique. Il permet de travailler les règles et l'intégration dans un groupe. Il permet de développer les capacités motrices et cognitives, de maîtriser et réguler ses émotions, de lâcher-prise, de s'épanouir et de prendre du plaisir de l'amélioration de ses performances. Dans de nombreux établissements les activités sportives sont très présentes dans le quotidien des enfants grâce aux efforts de nos professionnels.

Au **SAJE Joséphine Baker**, un partenariat avec Play International a permis aux jeunes de déconstruire leurs idées reçues sur les émotions grâce à différents exercices sportifs et à la création de leur propre jeu éducatif et sportif.

Au **DOMIE 2**, les randonnées thérapeutiques offrent des temps des temps propices à l'écoute de l'autre et de soi. Elles permettent également aux jeunes l'apprentissage de techniques de respiration et de relaxation combinées aux bienfaits physiques de la marche sportive.

Le Challenge Michelet rassemble chaque année plusieurs établissements (**CER Elven, SAU 95...**). Organisé par la Protection Judiciaire de la Jeunesse, ce challenge nationale regroupe des adolescents en difficulté autour d'activités sportives pendant une semaine. Une manifestation qui permet aux jeunes de travailler la cohésion, la tolérance, le respect des règles ou encore l'estime de soi.

L'expression artistique

L'exploration artistique encourage la curiosité, aide à la construction personnelle et favorise l'épanouissement des enfants. Elle répond à leurs besoins cognitifs, émotionnels, psychologiques et d'expression, les intégrant ainsi dans une culture qui joue un rôle crucial dans leur développement et leur bien-être, tant dans l'enfance que dans l'âge adulte.

De nombreux établissements mettent en place des ateliers créatifs (création de déguisement, peinture, écriture, etc.) où l'objectif principal est de laisser les enfants s'exprimer à travers leurs créations.

Au **SAU 95**, les professionnels du service ont proposé aux enfants de réaliser leur portrait. Avec l'aide d'une photographe et de l'équipe éducative, ils ont pu poser devant l'appareil photo puis dessiner, peindre et coller des éléments sur leur image. L'occasion d'aborder sous un autre angle l'image de soi.



A l'**Agenda**, le projet «Nos Sons Plus Forts» co-animé par des professionnels des arts et des psychologues s'est déroulé en plusieurs ateliers : vidéo, écriture et enregistrement de morceaux de rap et création musicale avec un ordinateur (beatmaking). Le projet a permis aux jeunes de renforcer l'estime d'eux-mêmes, de développer leur créativité, de s'exprimer tout et de s'améliorer en français.

Le développement durable

Dès le plus jeune âge, il est primordial que les enfants comprennent certains des enjeux actuels de notre société. De manière ludique, nos établissements oeuvrent pour la découverte, la compréhension et la sensibilisation des jeunes aux enjeux environnementaux.

Au **DITEP Le Petit Prince**, on vit au rythme des saisons. Les jeunes participent ainsi à l'entretien d'un potager, découvrent le jardinage et favorisent l'embellissement d'espaces fleuris.

Du côté du **DITEP Félix Éboué**, le projet verger permet aux élèves de voir d'où vient la nourriture, comment elle est produite et le chemin qu'elle parcourt jusqu'à leurs assiettes. Ces objectifs en termes d'enjeux alimentaires sont cruciaux dans un contexte où les problématiques de santé liées à l'alimentation (surpoids, obésité, diabète de type 2, etc.) sont en croissance, notamment chez les jeunes en Guyane.



Les moments de bien-être

Avoir des moments de bien-être est essentiel pour notre santé physique, mentale et émotionnelle. Ces moments nous permettent de nous ressourcer. Ces temps sont également très importants pour les enfants. C'est l'occasion pour eux de connaître un développement émotionnel, d'impacter positivement la santé mentale des jeunes mais également de favoriser l'apprentissage.

Les moments de bien-être sont essentiels pour les enfants car ils soutiennent leur développement émotionnel, mental, social et physique.

À **La Voie Lactée**, le bien-être des mamans est primordial pour leur équilibre personnel et celui de leur enfant. Des ateliers socio-esthétiques rendus possibles grâce à l'Agence du Don en partenariat avec L'Oréal permettent aux mamans de se détendre, de prendre soin d'elles et d'échanger sur différents sujets de bien-être et de détente.

De nombreux établissements réalisent des ateliers de cuisine. Ils constituent un espace d'échange, de détente et d'apprentissage privilégié avec les enfants. Comme chez **Tremplin 94**, où ils permettent de créer du lien entre les jeunes et avec l'animatrice.

À l'antenne Lunévilloise de l'**AEMO 54**, un partenariat avec le centre équestre La Galopade permet aux enfants de passer des moments privilégiés avec leur poney fétiche. Une coupure dans le quotidien ou cours de laquelle ils peuvent prendre soin de l'animal et d'eux, approfondir la connaissance du corps à travers celui du poney et nouer des liens.

Nos activités

Notre mission est d'éduquer et protéger des enfants, adolescents et jeunes majeurs en difficulté sociale en lien avec leur environnement familial, social et économique. Nos équipes œuvrent au quotidien pour donner les mêmes chances à chaque jeune. Si la vie ne les lui a pas données, nous nous battons pour qu'il puisse les obtenir. Nous concevons et mettons en œuvre des moyens diversifiés et innovants d'aide, de soutien et de prise en charge.

L'HEBERGEMENT

L'hébergement civil

Cet accueil est mis œuvre auprès de tout mineur en danger ou risque de danger ayant besoin d'être protégé et qui, ne pouvant être provisoirement maintenu dans son milieu de vie habituel, est placé dans le cadre d'une mesure judiciaire (juge des enfants) ou administrative (contrat entre les représentants légaux et l'ASE) dans une structure d'hébergement collectif (MECS, SAU, UHD...) ou plus individualisé (placement familial, placement éducatif à domicile). Sous conditions, les jeunes majeurs de 18 à 21 ans bénéficient d'un accompagnement éducatif, le contrat jeune majeur, qui peut notamment prévoir un hébergement.

L'hébergement pénal

Cet accueil est proposé à des mineurs délinquants, en alternative ou non à l'incarcération, afin de leur apporter un cadre de vie sécurisant, protecteur et structurant. L'objectif est de créer une rupture temporaire du mineur tant avec son environnement qu'avec son mode de vie habituel. La prise en charge repose sur un encadrement éducatif permanent dans tous les actes et les activités de la vie quotidienne. Cet accueil se déroule dans un établissement dédié (CER, CEF, UHD...).

LE HANDICAP

Cet accompagnement est mis en œuvre auprès des jeunes présentant des difficultés psychologiques dont l'expression et dont l'intensité des troubles du comportement perturbent gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces unités de soins articulent des interventions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques.

Cet accueil se déroule dans un établissement dédié (ITEP ou SESSAD) selon des modalités diversifiées (internat, accueil de jour, de manière séquentielle ou non).

L'INSERTION

L'accompagnement à la formation repose sur une prise en charge éducative de jour auprès de jeunes en rupture. Cette rupture est plurielle : scolaire, mais également familiale, sociale, morale, intellectuelle. Le but est de remobiliser le jeune autour d'un projet et de l'accompagner dans l'obtention de certifications.

Nos programmes de remobilisation s'adressent aux jeunes qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi durable, cumulent plusieurs types de difficultés (sociales, éducatives, de santé, illettrisme...), qui ne sont pas étudiants et qui ne suivent pas une formation.

LE MILIEU OUVERT

La mesure de milieu ouvert est mise en œuvre dès lors que la santé, la sécurité, ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation et de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises.

Elle ne peut intervenir que si le maintien du jeune dans son milieu actuel est possible. L'accompagnement aura alors pour mission d'apporter aide et conseil à la famille, afin de surmonter les difficultés matérielles ou morales qu'elle rencontre.

Cet accompagnement peut se dérouler au sein du milieu familial, l'équipe se déplace alors au domicile (AEMO), ou sur des temps déterminés au sein de services dédiés, la famille se rend alors au service (accueil de jour).

AEMO 54

Meurthe-et-Moselle (54)



63

Dispositifs



10 567

Bénéficiaires



6 487

Places et mesures



1 902

ETP salariés

Prise en charge en milieu ouvert

La mesure de milieu ouvert est mise en œuvre dès lors que la santé, la sécurité, ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation et de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises. Elle ne peut intervenir que si le maintien du jeune dans son milieu actuel est possible. L'accompagnement aura alors pour mission d'apporter aide et conseil à la famille, afin de surmonter les difficultés matérielles ou morales qu'elle rencontre.

Nos dispositifs

L'action éducative en milieu ouvert (AEMO)

Les services d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) mettent en œuvre une décision judiciaire relevant de l'article 375-2 du code civil. Elle vise à protéger l'enfant vivant encore dans sa famille dès lors que ses conditions de vie sont susceptibles de le mettre en danger ou quand ses parents rencontrent des difficultés particulières dans leur responsabilité éducative. Elle doit favoriser la mobilisation de la famille autour de l'intérêt du mineur. Elle est au centre des droits et devoirs des parents qui demeurent responsables de la protection et de l'éducation de leur enfant.

L'AEMO renforcée s'appuie sur la même base légale et impose, sur un temps généralement plus court (6 mois) qu'une AEMO « classique », une action plus soutenue et une possibilité, sur certains services, d'hébergement exceptionnel en cas de nécessité.

Les services d'accueil de jour éducatif (SAJ)

Ils accueillent, conformément à la loi n°2007-293 du 5 mars 2007 « tout mineur, pendant tout ou partie de la journée, dans un lieu situé, si possible, à proximité de son domicile, afin de lui apporter un soutien éducatif, ainsi qu'un accompagnement à sa famille dans l'exercice de sa fonction parentale. » Ce dispositif encouragé s'insère de manière très complémentaire dans un schéma de protection de l'enfance, entre les dispositifs traditionnels de milieu ouvert et le placement, et constitue une véritable alternative à ce dernier.

Le service de mesures judiciaires d'investigation éducative (MJIE)

Il met en œuvre des mesures judiciaires d'investigation éducative dans le cadre des procédures d'assistance éducative et de l'enfance délinquante. Cette mesure

visait à fournir au juge des informations quant à la personnalité et aux conditions d'éducation et de vie du mineur, ainsi qu'au contexte familial. Elle peut être mise en œuvre par la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) ou les services habilités du secteur associatif.

Le service d'administration ad'hoc (AAH)

Il met en œuvre une mission judiciaire, ordonnée par des juges du siège (instruction, tutelles, enfants, chambre du conseil, Tribunal de Grande Instance) ou des juridictions de jugement (tribunal correctionnel). Elle consiste à allier un rôle de représentation juridique du mineur (en l'absence ou insuffisance de défense de l'intérêt de celui-ci par ses représentants légaux), et un rôle d'accompagnant veillant au respect de l'enfant, de sa parole, et de ses droits, et à assumer, auprès de l'enfant, un rôle pédagogique d'information sur le déroulement de la procédure, en étant à l'écoute des questions et des ressentis de celui-ci.

Le suivi psychologique et thérapeutique

Le service de consultation psychologique reçoit des enfants, des adolescents et des jeunes majeurs âgés de 6 à 21 ans impérativement adressés par un travailleur social habilité dans le cadre de nos conventions. La consultation s'adresse à des jeunes se trouvant dans une situation repérée comme fragile, afin de prévenir les risques d'aggravation (exclusion scolaire, judiciarisation...) et pour lesquels la recherche d'une prise en charge adaptée est nécessaire.

Le service de thérapie familiale accompagne les familles en difficultés. Elle mobilise les compétences parentales, s'intéresse à l'histoire de la famille, aux liens, aux rôles et places de chacun. Elle les aide à mettre en œuvre les moyens leur permettant d'évoluer et de régler tout ou partie des problèmes rencontrés.



SAJE 22

Côtes-d'Armor (22)



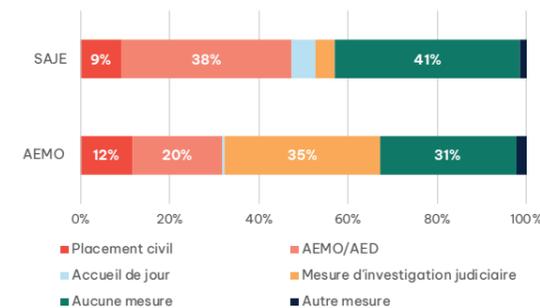
Les jeunes suivis dans les dispositifs de milieu ouvert

La situation des jeunes avant la mesure

L'**accueil de jour** constitue une **mesure de première intention**. 41% des jeunes ne bénéficiaient d'aucune mesure avant leur suivi en accueil de jour (46% et 44% en 2021 et 2022). La majorité des jeunes qui étaient suivis au préalable bénéficiaient d'une mesure d'AEMO ou AED (38%).

Les jeunes bénéficiant d'une mesure d'**AEMO** sont également nombreux à n'avoir fait l'objet d'aucune mesure auparavant (31%). Pour 55%, l'AEMO est intervenue suite à une mesure d'investigation judiciaire (35%) et une mesure de même type (20%). Pour 91% des jeunes, la mesure est intervenue en raison d'une **aggravation ou une persistance du danger**.

Les mesures de milieu ouvert peuvent aussi être prononcées afin d'accompagner le retour au domicile familial. Environ 10% des jeunes faisaient l'objet d'un placement civil avant d'être pris en charge par nos services.



Quelques précisions sur les jeunes accompagnés

2589 nouveaux jeunes admis dans nos services de milieu ouvert

Le contexte de vie familiale

L'**autorité parentale** est très majoritairement détenue par les **deux parents** (84%). Pour autant, ils ne sont que 25% à vivre avec des parents en couple. Un peu plus de la moitié ont des **parents divorcés ou séparés** et 15% se trouvent dans une situation de monoparentalité.

Les situations de handicap

17% des jeunes reconnus en situation de handicap par la MDPH

La reconnaissance MDPH peut être liée aux cas fréquents de **troubles de la conduite et du comportement**.

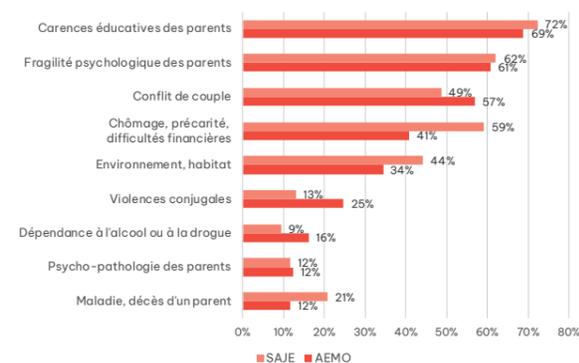
Les problématiques travaillées avec les familles

Dans le cadre d'une mesure de milieu ouvert, les parents demeurent responsables de la protection et de l'éducation de leur enfant. Le rôle des professionnels est de les accompagner dans l'exercice des fonctions parentales.

Les problématiques identifiées et travaillées avec les parents au cours de la mesure sont diverses. Environ 70% des enfants sont victimes de carences éducatives. L'**instabilité du couple parental** est un facteur de risque ou d'aggravation des difficultés rencontrées. La moitié des enfants sont les témoins-victimes de conflits au sein du couple et jusqu'à un quart d'entre eux de violences conjugales.

La **fragilité psychologique des parents**, les **problématiques socio-économiques** ainsi que les les problématiques liées à une **dépendance à l'alcool ou à la drogue** sont significatives.

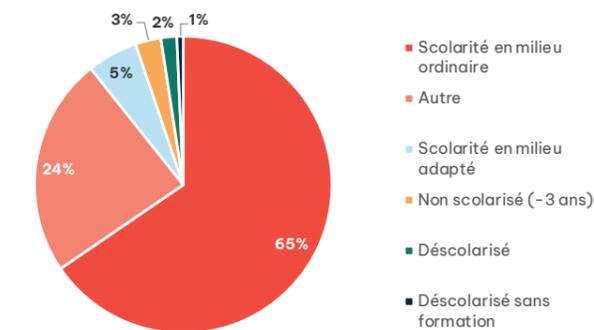
La **maladie ou le décès** de l'un des parents peuvent également engendrer des difficultés auprès de l'autre parent.



La scolarité

70% des jeunes poursuivent une scolarité en milieu ordinaire ou adapté

En France, la scolarisation dans une école ou un établissement de l'Éducation nationale peut prendre deux formes principales : la scolarisation dite « ordinaire » et la scolarisation dans une classe ou un établissement « adapté » à des élèves ayant des difficultés scolaires ou sociales, où un enseignement différencié permet à l'enfant de suivre partiellement ou totalement un cursus scolaire ordinaire.



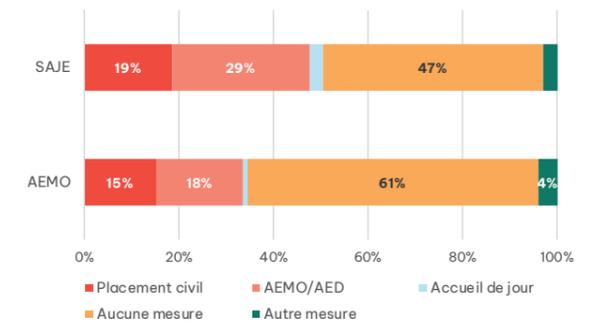
Ce **taux de scolarisation relativement haut** s'explique notamment par la moyenne d'âge des jeunes accompagnés par ces services (10 ans). Le décrochage scolaire intervient généralement plus tard dans le parcours scolaire. 6% des jeunes ne sont pas scolarisés. Parmi eux, 3% ont moins de 3 ans et 1% ont plus de 16 ans et ne sont donc plus soumis à l'obligation d'instruction.

La situation des jeunes à l'issue de la mesure

Conformément aux objectifs de prévention assignés aux mesures de milieu ouvert, on observe que les orientations vers un placement constituent une minorité des orientations à l'échéance de la mesure : 15% en AEMO et 19% en accueil de jour (chiffres stables depuis 2021). La proportion légèrement plus élevée de placements à la fin de la mesure d'accueil de jour semble révéler une situation familiale plus dégradée pour ces jeunes, ce qui coïncide avec la graduation des réponses habituellement apportées (AEMO, Accueil de jour, puis placement).

Les fins de mesure sans poursuite sur une autre mesure de protection de l'enfance concernent 61% des enfants et jeunes suivis en AEMO et 47% des jeunes suivis dans le cadre d'une mesure d'accueil de jour, des proportions en hausse depuis 2020 mais qui semblent se stabiliser en 2023.

18% des jeunes sortant de nos services d'AEMO poursuivent sur une autre mesure d'AEMO ou d'AEMO renforcées.



Cette étude se base sur les jeunes pour lesquels nous avons pu obtenir les données, notamment en amont et a posteriori de la prise en charge dans nos services.

PORTRAIT

William, 3 ans

Accompagné par l'AEMO 54

Dans le cadre de son accompagnement par l'AEMO 54, William participe à des ateliers artistiques animés par Élodie Lemoine, éducatrice spécialisée.

Les professionnels de l'antenne Lunévilloise de l'AEMO 54 relèvent de nombreuses problématiques rencontrées par les familles qu'ils accompagnent (addictions, problématiques psychologiques et psychiques, carences éducatives, etc.). Ces problématiques vastes et plurielles s'expliquent par différents facteurs comme la ruralité du territoire. L'accès aux commodités et aux services y est limité (réseau de transports, crèches, espaces culturels, etc.) et ne facilite pas l'ouverture des familles sur l'extérieur. Cela implique une réelle organisation pour le service qui va vers les familles. Il n'est pas rare que les équipes aillent chercher les enfants directement chez eux pour qu'ils puissent participer aux activités proposées par l'AEMO.

Pour exemple, William est accompagné par le service avec ses deux frères et sœur depuis près de 6 mois. L'équipe constate entre autre un manque de stimulation et d'éveil chez le jeune enfant. Il ne bénéficie d'aucun espace formalisé d'ouverture sur l'extérieur (type crèche) ni d'ouverture extérieure par le biais familial. A la maison, c'est un enfant qui joue facilement et qui se montre concentré sur des activités telles que le puzzle, le dessin ou la lecture. William aime aussi beaucoup imiter son papa bricoleur.

William participe régulièrement avec d'autres enfants du service, parfois même ses frères et sœurs, aux ateliers artistiques proposés par Élodie Lemoine, éducatrice spécialisée de l'antenne Lunévilloise.

Seul ou en groupe, William se prête au jeu des ateliers et semble y prendre goût. S'exprimant peu verbalement, les ateliers artistiques constituent un espace de paroles non conventionnel pour William. Il réussit à s'exprimer à travers ses créations qu'il est fier de montrer face à l'appareil photo ou auprès de sa famille. La sensibilisation aux pratiques culturelles et artistiques dès le plus jeune âge et avant même l'entrée à l'école maternelle, favorise la curiosité, la construction et l'épanouissement de l'enfant. Elodie en est persuadée :

L'autonomie passe par l'expérimentation et le toucher.

C'est pourquoi elle propose différents formats d'activité : peinture au tampon, dessin de soi au travers d'un bonhomme, création d'un arbre généalogique des personnes qui sont chères aux enfants, etc. A l'issue de ces ateliers, les enfants peuvent rapporter leurs créations à la maison et l'offrir à un membre cher.

Lors des séances en groupe, il arrive souvent qu'Elodie n'intervienne pas dans la discussion. Elle laisse les enfants parler entre eux. Grâce à une écoute active elle en apprend plus sur le quotidien et parfois même les souhaits des enfants. L'un d'entre eux à récemment confié qu'il adorerait partir en colonie de vacances. L'occasion pour elle de glisser un petit mot à ses collègues mobilisés sur l'organisation des séjours.

Ces ateliers représentent pour les jeunes une ouverture sur l'extérieur. C'est un moyen pour eux de se sociabiliser et de reprendre confiance en eux.



Prise en charge avec hébergement

Nos dispositifs

L'accompagnement avec hébergement est mis œuvre auprès de tout mineur en danger ou risque de danger ayant besoin d'être protégé et qui, ne pouvant être provisoirement ou non maintenu dans son milieu de vie habituel, est placé dans le cadre d'une mesure judiciaire (juge des enfants) ou administrative (contrat entre les représentants légaux et l'ASE) dans une structure d'hébergement collectif (MECS, SAU, UHD, mise à l'abri...) ou plus individualisés (placement familial, placement éducatif à domicile). Sous conditions, les jeunes majeurs de 18 à 21 ans bénéficient d'un accompagnement éducatif, le contrat jeune majeur, qui peut notamment prévoir un hébergement.

Il est également proposé à des mineurs délinquants, en alternative ou non à l'incarcération, afin de leur apporter un cadre de vie sécurisant, protecteur et structurant. L'objectif est de créer une rupture temporaire du mineur tant avec son environnement qu'avec son mode de vie habituel. La prise en charge repose sur un encadrement éducatif permanent dans tous les actes et les activités de la vie quotidienne. Cet accueil se déroule dans un établissement dédié (CEF, CEF, UHD...).

Les maisons d'enfants à caractère social [MECS]

Les MECS accueillent pour des séjours de durée variable, des enfants et jeunes majeurs dont les familles se trouvent en difficulté momentanée ou durable et ne peuvent, seules ou avec le recours de proches, assumer la charge et l'éducation de leurs enfants.

Les enfants sont confiés par le service départemental de l'aide sociale à l'enfance ou par le juge des enfants, dans le cadre d'une protection administrative (CASF) ou d'une protection judiciaire – au titre de l'enfance en danger (article 375 du Code civil) ou au titre de l'enfance délinquante (de l'ordonnance du 11 septembre 2019, ratifiée par la loi n°2021-218 du 26 février 2021).

Les unités d'hébergement diversifié [UHD]

Les UHD proposent des prises en charge en familles d'accueil ou en logements autonomes ou semi-autonomes (appartement, chambre en foyers de jeunes travailleurs...). Ce dispositif permet aux adolescents de trouver un compromis entre besoin d'accompagnement et acquisition d'une nécessaire autonomie. Les jeunes peuvent être confiés dans le cadre de la Protection de l'enfance ou de l'ordonnance du 11 septembre 2019, ratifiée par la loi n°2021-218 du 26 février 2021. Certaines de ces UHD sont également dédiées à la prise en charge de jeunes mineurs non accompagnés.

Le **placement éducatif à domicile** (PEAD) est une alternative au placement traditionnel en MECS alliant protection judiciaire et administrative, maintien au domicile familial et partenariat avec les parents, mobilisation de moyens d'intervention d'un placement si besoin du fait du danger encouru par le mineur. Il découle d'une décision de justice (art. 375-3 et 7 du code civil), ou du CASF. Plusieurs services de nos MECS développent depuis quelques années des services de PEAD afin de proposer un éventail de prises en charge toujours plus diversifié et ouvrant le champ des possibilités.

Les unités pour **jeunes en très grandes difficultés** (TGD) accompagnent les jeunes en situation dite « complexe », c'est-à-dire des jeunes qui cumulent différentes problématiques : handicap, délinquance, addictions, troubles psychiques... Elles permettent de proposer aux jeunes les plus vulnérables d'intégrer un parcours classique d'hébergement au sein de la MECS. Par la suite, ils peuvent intégrer un studio en autonomie en bénéficiant de l'étayage de la même équipe éducative, avant de prendre leur envol.


44
Établissements
et services


2 861
bénéficiaires


1 229
Places


16 ans
moyenne
d'âge


16 mois
durée moyenne
de prise
en charge

Les services d'accueil d'urgence [SAU]

L'accueil des jeunes se fait sans délai et sans procédure au sein de familles d'accueil ou d'une unité d'hébergement collectif. Ils ont pour objet d'accueillir les jeunes dans un lieu sécurisant afin qu'ils se reposent, et fassent le point sur leur situation. L'accueil se fait au titre de la protection de l'enfance ou de l'ordonnance du 11 septembre 2019. La durée de prise en charge varie entre un jour et trois mois (renouvelable). Une évaluation à travers un bilan socio-éducatif, psychologique, scolaire et médical permet de construire une orientation adaptée.

Les services de placement familial [PF]

Les PF sont destinés aux enfants mineurs de l'Aide Sociale à l'Enfance qui ne peuvent demeurer dans leur propre famille. Ils permettent l'accueil permanent, de jour et de nuit, d'un enfant au domicile d'un assistant familial, dans un cadre institutionnel, pour une durée qui varie en fonction des situations. Le milieu familial d'accueil est lui-même intégré dans une dynamique institutionnelle (appartenance au service) et pluridisciplinaire que favorise l'équipe technique : éducateur et psychologue.

Le centre maternel [CM]

Cet établissement accueille des femmes enceintes à partir de sept mois de grossesse et/ou des mères avec un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans, dans le cadre de la protection de l'enfance. Les familles sont accueillies en appartements partagés afin de créer un sentiment de solidarité réciproque et le service est accolé à un établissement d'accueil de jeunes enfants.

Le Foyer de jeunes travailleurs [FJT]

Il héberge des jeunes de 16 à 30 ans, demandeurs d'emploi indemnisés, en formation ou étudiants, en rupture sociale ou familiale.

Les centres éducatifs renforcés [CER]

Les CER ont vocation à prendre en charge, sur le fondement de l'ordonnance du 11 septembre 2019, des mineurs délinquants ayant souvent derrière eux un passé institutionnel déjà lourd. Ils se caractérisent par des programmes d'activités intensifs pendant des sessions de trois à six mois ou en file active selon les projets et un encadrement éducatif permanent. Ils visent à créer une rupture dans les conditions de vie du mineur et à préparer les conditions de sa réinsertion.

Les centres éducatifs fermés [CEF]

Les CEF sont des établissements dans lesquels les mineurs sont placés au titre de l'ordonnance du 11 septembre 2019, en application d'un contrôle judiciaire, d'un sursis avec mise à l'épreuve, d'un placement à l'extérieur ou à la suite d'une libération conditionnelle. Ils ont vocation à prendre en charge des mineurs délinquants multirécidivistes en grandes difficultés ou en voie de marginalisation. Au sein de ces centres, les mineurs accueillis font l'objet de mesures de surveillance et de contrôle permettant d'assurer un suivi éducatif et pédagogique renforcé et adapté à leur personnalité. Néanmoins, la « fermeture » de l'établissement y est davantage juridique que physique, celui-ci restant ouvert sur l'environnement extérieur, notamment dans la troisième phase de prise en charge.

La mise à l'abri

Le conseil départemental du lieu où se trouve une personne se déclarant MNA met en place un accueil provisoire d'urgence avant de procéder à l'évaluation de la minorité et de l'isolement de la personne. Cet accueil dure cinq jours en principe, mais est souvent bien plus long en réalité (jusqu'à plusieurs mois). La personne est prise en charge dans une structure adaptée à sa situation pour un premier accompagnement social. Elle bénéficie d'un entretien pour évaluer ses besoins en matière de santé.

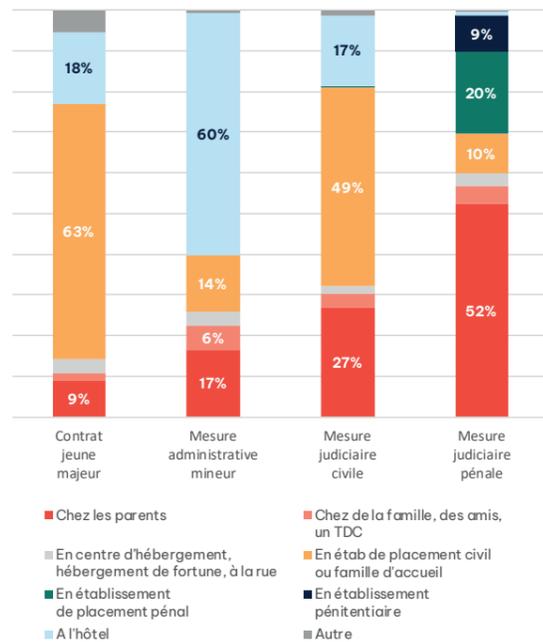
Les jeunes suivis dans les dispositifs avec hébergement

La situation des jeunes avant la mesure

Une part importante de **mineurs** faisant l'objet d'une **mesure administrative** était hébergée provisoirement à l'hôtel (60%). 95% de ces jeunes étaient accueillis au sein du seul établissement de l'association proposant une mise à l'abri de jeunes se présentant comme MNA à leur arrivée sur le territoire français.

Cet accueil provisoire permet de procéder à l'évaluation de la minorité et de l'isolement de la personne. Il n'est pas rare que les personnes soient accueillies à l'hôtel en amont. Il est pourtant prohibé depuis la loi du 7 février 2022 et ne peut être proposé à titre dérogatoire et exceptionnel seulement comme le spécifie le décret n° 2024-119 du 16 février 2024 pour des situations d'urgence ou de mise à l'abri de jeunes âgés d'au moins seize ans et de moins de vingt et un ans. Elle doit être adaptée à leurs besoins fondamentaux et comprendre une surveillance de jour comme de nuit au sein de la structure, par la présence physique sur site d'au moins un professionnel formé à cet effet.

Certains départements y ont encore largement eu recours en 2023, notamment pour les MNA.



Un **mineur non accompagné (MNA)** est un enfant de moins de 18 ans, de nationalité étrangère, arrivé sur le territoire français sans être accompagné par l'un ou l'autre des titulaires de l'autorité parentale ou par un représentant légal.

Si l'on isole les chiffres des MNA mis à l'abri, les jeunes résidaient majoritairement chez leurs parents ou des proches avant d'être accueillis par nos services (52%). Près de 32% d'entre eux faisaient déjà l'objet d'un accueil dans un établissement de placement civil ou une famille d'accueil. 7% étaient hébergés provisoirement à l'hôtel.

Si plus d'un quart des jeunes faisant l'objet d'une **mesure judiciaire civile** résidaient chez leurs parents ou des proches avant la mesure, la très grande majorité était accueillie au sein d'un établissement de placement civil ou une famille d'accueil (49%).

La moitié des jeunes faisant l'objet d'une **mesure pénale** résidaient également chez leurs parents ou des proches avant la mesure. L'autre moitié faisait déjà l'objet d'un hébergement extérieur : au civil (10%), au pénal (20%) ou pénitentiaire (9%).

Notons également que près de la moitié de ces jeunes faisait l'objet d'un contrôle judiciaire, 36% d'une mesure éducative judiciaire provisoire et 7% d'un sursis avec mise à l'épreuve, avant d'être accueillis dans un établissement pénal.

Les **jeunes majeurs** (contrat jeune majeur) étaient déjà très largement pris en charge au sein d'établissements civil ou famille d'accueil (63%).

Tous types de mesures confondu, un tiers venait d'un dispositif d'hébergement insitutionnel. Ce constat, similaire depuis plusieurs années, vient à nouveau souligner les **nombreuses ruptures** intervenant **au cours du parcours de protection de ces jeunes**.

Pour ceux qui vivaient chez leurs proches, près de la moitié bénéficiait d'une mesure de milieu ouvert (AEMO, AEMOR, accueil de jour ou MJIE). Une part stable par rapport à l'année précédente mais fortement en baisse par rapport à l'année 2021 (73%) où l'on identifiait que le placement était principalement une solution de deuxième intention.

Quelques précisions sur les jeunes accompagnés

Les types de mesures

85% bénéficient d'une mesure de protection de l'enfance, 15% d'une mesure pénale

Près d'un quart des jeunes a bénéficié d'un contrat jeune majeur. Un chiffre en baisse depuis quelques années et que nous espérons voir remonter suite à la loi du 7 février 2022 instaurant un « droit à l'accompagnement ». Ce droit concerne les jeunes majeurs de moins de 21 ans ayant été confiés à l'ASE durant leur minorité, lorsqu'ils ne disposent pas de ressources ou d'un soutien familial suffisant.

Pour ce qui est des mineurs spécifiquement, les mesures judiciaires sont prépondérantes (64% de mesures civiles et 17% de mesures pénales). Cela confirme la tendance selon laquelle les **mesures d'hébergement** sont régulièrement **mise en oeuvre sans l'adhésion des parents**. En effet, la mesure judiciaire est coercitive et prononcée par le juge des enfants, alors que la mesure administrative est prononcée dans le cadre d'une contractualisation avec les parents avec l'ASE.

Le contexte de vie familiale

L'autorité parentale est majoritairement détenue par les deux ou l'un des parents (53%). Pour près d'un tiers, ce sont les services de l'ASE qui l'exerce. Le reste des jeunes sont majeurs et ne sont donc plus concernés.

Pour seulement 11% des jeunes, les parents assument ensemble la charge de leur enfant dans le cadre des droits de visite et d'hébergement. Plus d'un tiers des **parents sont divorcés, séparés** ou en **situation de monoparentalité** et assument seuls cette charge. La moitié, principalement des MNA, ne disposent pas de foyer sur le territoire français.

37%

des **jeunes accueillis** sont des **MNA** (que le dispositif soit spécifiquement dédié ou non à leur accueil).

Ces jeunes sont majoritairement originaires d'Afrique de l'Ouest (64%). Ils sont 13% à venir du Maghreb et 15% à venir d'Asie.



Les situations de handicap

14% des jeunes font l'objet d'une reconnaissance de handicap par MDPH. Elle peut notamment porter sur la manifestation de troubles de la conduite et du comportement.

La scolarité

75% des jeunes poursuivent une scolarité en milieu ordinaire ou adapté

11% ne sont pas scolarisés. Parmi eux, 1% ont moins de 3 ans et ne sont pas soumis à l'instruction obligatoire, 4% entre 4 et 16 ans sont déscolarisés malgré cette obligation et 6% ont plus entre 16 et 18 ans mais ne sont ni scolarisés, ni en formation. 7% sont en emploi ou en formation.

La durée de prise en charge

Elle varie selon la nature de l'établissement et le type de prise en charge. Les prises en charge en CER et CEF durent respectivement en moyenne 3 et 5 mois (renouvellement compris). C'est moins que la durée usuelle d'une session (4 à 5 mois en CER et 6 mois en CEF). Les interruptions anticipées sont fréquentes (fugue, mains-levées...). Le placement familial se caractérise par sa durée dans le temps (près de 3 ans). La durée moyenne de prise en charge en MECS et UHD est d'un peu moins de 2 ans.

La situation des jeunes à l'issue de la mesure

Chaque année, une part non négligeable des jeunes que nous accueillons **repartent chez leurs parents**, famille, amis ou tiers digne de confiance (26% au civil, 48% au pénal et 27% des jeunes majeurs). Cette année, pour une majorité d'entre eux (73%), ce retour s'est accompagné d'une **mesure de milieu ouvert** afin d'assurer une **transition plus sereine** depuis le dispositif d'hébergement.

Sur l'ensemble de ces jeunes sortis de nos établissements, un nombre important a **poursuivi au sein d'un autre dispositif d'hébergement insitutionnel** : placement au civil ou famille d'accueil (43% pour les mesures administratives mineurs, 27% au civil et 4% au pénal), placement au pénal (20% pour les mesures pénales) et incarcération (17% de mesures pénales).

Le constat réalisé à l'admission se confirme une fois de plus : les parcours de protection de ces jeunes sont caractérisés par de nombreuses ruptures.

Ils sont un certain nombre à avoir évolué dans un **logement personnel ou accompagné** type foyer jeune travailleur ou résidence sociale (34% des mesures civiles, 6% des mesures pénales et 59% des contrats jeune majeur).

PORTRAIT

Lahoucine Ait Ben Idir directeur du CEF de Saint-Nazaire

Le CEF de Saint-Nazaire, seul CEF de Loire-Atlantique, a ouvert ses portes en octobre 2022. Il accueille des jeunes de 15 à 18 ans en proie à la délinquance.

A bientôt 50 ans, Lahoucine a passé presque la moitié de sa vie au contact d'adolescents ancrés dans la délinquance. Le CEF, qui constitue une alternative à l'incarcération des mineurs, n'impressionne pas Lahoucine qui a déjà travaillé dans différents CEF auparavant. Il a pour ambition d'aider les jeunes du CEF à devenir des citoyens.

Depuis maintenant 20 ans, il côtoie un public sensible. Formé en tant qu'éducateur spécialisé, Lahoucine a toujours su qu'il emprunterait une voix différente de celle de ses parents pour se diriger vers le social.



Mes parents tenaient un petit commerce. J'étais parti pour prendre la suite mais j'étais attiré par le social. Je voulais consacrer ma vie à aider les autres.

Lahoucine ne perçoit pas les jeunes du CEF comme des délinquants mais comme des adolescents. Il considère que derrière la violence se cache une grande souffrance. « La délinquance est un symptôme. Ce sont souvent des adolescents qui peuvent se sentir incompris.

Derrière la violence, il y a souvent une grande souffrance. Mais ce ne sont pas des causes perdues. Nous pouvons intervenir dans leur trajectoire de vie et les aider à devenir des citoyens, insérés dans la société.

Les jeunes placés au sein des CEF doivent être accompagnés sur le long terme à tous les stades, par des actions de prévention, de formation, de soin et d'insertion. Grâce à ses expériences précédentes, Lahoucine ne souhaite qu'une seule chose, aider les jeunes.

« Une vision de la réussite et les ingrédients à utiliser pour l'atteindre » permettront à Lahoucine d'arriver à atteindre ses objectifs en tant que nouveau directeur du CEF de Saint-Nazaire.





TÉMOIGNAGE

Elhadj

Accueilli pendant 5 ans au SAPY

[Service d'accueil et de parcours yvelinois]

Elhadj est arrivé au Service d'Appartements Educatifs (SAE) du SAPY à 16 ans en ayant connu 22 placements. 5 ans après, Elhadj sortira du service avec un logement et un emploi en poche.

Le passage à la vie d'adulte indépendant est un moment marquant dans notre vie et peut devenir une véritable épreuve quand on n'a pas eu la chance d'avoir une enfance stable. C'est le cas des jeunes accueilli-e-s au sein du SAE, qui, parce qu'ils et elles avaient des conditions de vie précaires, des carences éducatives, des besoins fondamentaux non assurés, ont été un jour placés dans un établissement de l'Aide Sociale à l'Enfance.

L'objectif du SAE est de préparer les jeunes à leur sortie dès leur arrivée. C'est pourquoi « on apprend dès le début à se dire au revoir. » mentionne Hugo Roca chef de service du SAE. Lors de leur entrée au service, les jeunes doivent définir un projet personnalisé. Aurélie, éducatrice spécialisée accompagne les jeunes dont elle est référente pour les épauler dans le développement de leur projet. L'objectif est de les aider à s'insérer socialement et professionnellement en prévision de leur sortie du service. Pour réussir ce processus, la temporalité psychique de chaque jeune est prise en compte. « On a une place : on accueille, quelles que soient les difficultés ». Le service accueillant des jeunes en très grandes difficultés, il est important de prendre en compte les troubles psychiques des jeunes pour qu'ils atteignent les objectifs de leur projet personnalisé respectif.

Dâma, qui vient de rejoindre le SAE, a rendez-vous avec Aurélie son éducatrice référente et Hugo le chef de service. Réservé, Dâma a du mal à exprimer ses objectifs. Mais la patience et la bienveillance des deux professionnels font effet. « Mon père a fini de construire sa maison au bled, il va bientôt quitter la France. Si mon père s'en va, je suis fini. Il faut qu'en sortant je puisse me débrouiller. Faut que j'avance. » Cette situation, que le jeune homme de 17 ans doit affronter, n'est pas marginale dans le milieu de la protection de l'enfance. Pour la plupart des gens, la vie d'adulte est un saut dans le grand bain. Pour les jeunes de l'ASE, cela tient de l'exercice de funambule, sans harnais de sécurité.

« Ici, on accueille et on n'exclut pas. Ici, c'est chez vous. » confie le chef de service à chaque jeune lors de son admission. Service de la dernière chance, le SAE met un point d'honneur à ce que chaque jeune prenne conscience qu'il ne sera jamais remplacé ou exclu. Lors d'une fugue, le jeune doit comprendre que lorsqu'il revient, il revient chez lui et qu'il sera toujours accueilli de cette manière.

Elhadj, arrivé au SAE à 16 ans a connu 22 placements différents auparavant. « Au début, j'étais un jeune très compliqué, très renfermé. J'avais le sang chaud, j'en voulais beaucoup aux gens, aux institutions. On m'a laissé la chance de montrer que je pouvais évoluer, qu'on pouvait me faire confiance, que je pouvais avoir confiance en moi-même. »

Si je pouvais parler au « moi » de 2018, je lui dirais : quoi qu'il y ait eu de bon ou mauvais dans ton passé, c'est ce qui a fait de toi ce que tu es aujourd'hui.

A sa sortie du service, un logement et un emploi dans la vente de prêt-à-porter attendent Elhadj. « Ne cherche pas à changer ton passé, mais tiens bon, tu deviendras ce que je suis aujourd'hui. » Fier de lui et de son parcours, Elhadj porte ce message d'espoir auprès de ses pairs. Grâce à l'accompagnement d'Hugo et des éducateurs spécialisés Elhadj ressort du SAE changé et ambitieux. C'est une fierté pour le service de voir l'évolution d'Elhadj et sa réussite.

*les prénoms des jeunes ont été modifiés pour respecter leur anonymat

Prise en charge du handicap

Cet accompagnement est mis en œuvre auprès des jeunes présentant des difficultés psychologiques dont l'expression et dont l'intensité des troubles du comportement perturbent gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces unités de soins articulent des interventions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques. Cet accueil se déroule dans un établissement dédié (ITEP ou SESSAD) selon des modalités diversifiées (internat, accueil de jour, de manière séquentielle ou non).

Nos dispositifs

Les Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogiques (ITEP)

Tels que définis dans la circulaire interministérielle du 14 Mai 2007, ils accueillent des enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression et l'intensité des troubles du comportement perturbent gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages.

Ces jeunes se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé.

L'ITEP est une unité de soins au sens large, articulant des interventions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques.

Les services d'éducation spécialisée et de soins à domicile (SESSAD)

Intervenant dans le champ des ITEP, ils sont conçus pour des interventions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques de proximité. L'accompagnement proposé va bien au-delà d'un soutien à la scolarité. Il peut s'exercer dans tous les lieux de vie et d'accueil des enfants ou adolescents.

Ces services fonctionnent en Dispositif ITEP (DITEP), caractérisé par le fonctionnement en dispositif intégré des ITEP et des SESSAD.

Des actions spécifiques et adaptées aux problématiques du territoire sont également développées en Guyane. Elles consistent à apporter un soutien à la parentalité et un accompagnement médico-social aux familles qui habitent dans des communes isolées.

Les jeunes suivis

Le contexte de vie familiale

La grande majorité des jeunes vivent avec des parents en couple (31%), des parents divorcés ou séparés (29%) ou se trouvent dans une situation de monoparentalité (29%).

Les jeunes faisant l'objet d'une protection

Les DITEP travaillent en étroite collaboration avec les partenaires institutionnels, notamment ceux du champ de l'ASE ou de la PJJ, qui accueillent chaque année un nombre non négligeable de jeunes faisant l'objet d'une notification de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH).

La **notification MDPH** est un courrier officiel notifiant de la décision actée par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) quant aux aides qui sont octroyées au bénéficiaire porteur d'un handicap.

12% des jeunes pris en charge en DITEP font l'objet d'une double mesure

Cette mesure s'exerce concomitamment à leur accompagnement au titre de leur handicap.

48 jeunes sont accompagnés par l'ASE (placement au sein d'une MECS ou mesure d'AEMO).

Ces chiffres sont relativement stables depuis plusieurs années.



2
Établissements
et services



395
bénéficiaires



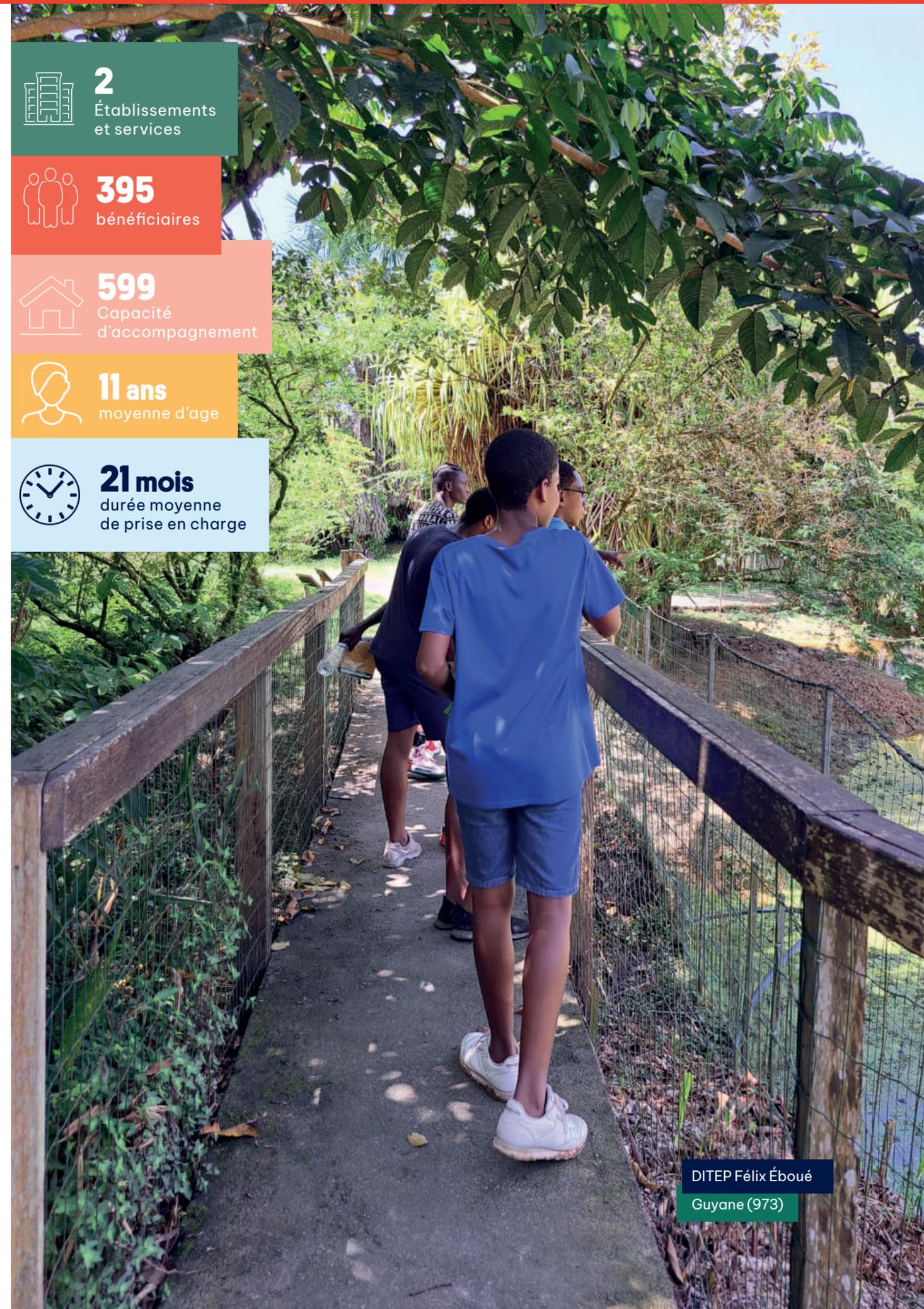
599
Capacité
d'accompagnement



11 ans
moyenne d'âge



21 mois
durée moyenne
de prise en charge



DITEP Félix Éboué

Guyane (973)



TÉMOIGNAGE

Magali Campa psychologue au sein du DITEP Le Petit Prince

Le DITEP Le Petit Prince accueille des jeunes âgés de 0 à 20 ans présentant des troubles de la relation et du comportement qui perturbent gravement leur socialisation et leur accès aux apprentissages.

Du fait de leurs difficultés à établir des relations sociales dans le cadre scolaire ou dans le cadre familial, beaucoup de jeunes se retrouvent en dehors du schéma scolaire classique, une expérience parfois couplée à des situations de rupture familiale.

Depuis près de 3 ans, Magali Campa, psychologue du service, réalise des suivis psychologiques individuels auprès des jeunes. Elle tente au maximum de les rencontrer en dehors du DITEP afin de leur permettre de changer d'environnement le temps de l'entretien. Ils peuvent se dérouler sur demande des jeunes ou à l'initiative de la psychologue lorsque celle-ci repère une problématique (conflit, bagarre) lors de son passage dans l'établissement.

Elle a également mis en place des groupes psychothérapeutiques de médiation pour les enfants. Grâce au suivi personnalisé, elle est en mesure d'accueillir les enfants au sein de groupes thérapeutiques adaptés à leur personnalité et problématiques. Cela permet une meilleure intégration de ceux-ci au sein des groupes.

Les groupes thérapeutiques ont été mis en place afin de proposer un accompagnement et un éclairage différents sur les difficultés rencontrées par les jeunes accueillis au sein du DITEP.

Parfois, il s'agit de problématiques qui concernent directement le groupe. Mais le groupe permet également un travail en miroir. Chacun peut voir ses propres problèmes à travers ceux des autres.



Insertion professionnelle

L'accompagnement à la formation repose sur une prise en charge éducative de jour auprès de jeunes en rupture. Cette rupture est plurielle : scolaire, mais également familiale, sociale, morale, intellectuelle. Le but est de remobiliser le jeune autour d'un projet, de l'accompagner dans l'obtention de certifications et de permettre une insertion vers les dispositifs de droit commun.

Nos programmes de remobilisation s'adressent aux jeunes qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi durable, cumulent plusieurs types de difficultés (sociales, éducatives, de santé, illettrisme...), qui ne sont pas étudiants et qui ne suivent pas une formation.

La formation

Nos dispositifs

Le **Pôle Activités de Jour de l'Oise** (PAJ) contribue avant tout et directement aux missions publiques de l'ASE en apportant un soutien matériel, éducatif et psychologique. Il propose une prise en charge éducative de jour dont l'accompagnement repose sur l'apprentissage de métiers liés à la restauration et au bâtiment.

L'**Unité d'Enseignement Adapté** (UEA) accueille les jeunes pris en charge par l'ASE à travers une scolarisation adaptée aux besoins des jeunes exclus des dispositifs scolaires de droit commun.

Précisions sur les jeunes suivis

140 jeunes ont fait l'objet d'un accompagnement à la formation. Un tiers d'entre eux ont obtenu un ou plusieurs diplômes extrascolaires suite à leur accompagnement par nos services, notamment : l'attestation scolaire de sécurité routière ASSR 1 ou 2 (36%), le diplôme de langue française élémentaire (15%), le diplôme des Gestes qui sauvent (11%), le diplôme apprendre à porter secours (11%) et d'autres encore. A l'issue de cet accompagnement, 86% des jeunes sont sortis du dispositif scolarisés, en formation ou en emploi.

La remobilisation

Nos dispositifs

Teame réinvente l'insertion socioprofessionnelle, en impliquant concrètement les jeunes dans la création et la gestion d'un projet collectif dont ils et elles sont les leaders. Une Teame dure 10 semaines. Toutefois, les jeunes bénéficient d'une continuité de l'accompagnement jusqu'à 3 mois après, pour permettre la concrétisation de leur projet professionnel individuel.

Notre programme **Recrutement inclusif**, nous permet par ailleurs d'accompagner des organisations à mieux recruter. Notre activité de **conseil des structures d'insertion** permet d'accompagner des personnes vers l'emploi, de renforcer le projet social d'entreprises et de former des professionnels au tutorat de salariés en chantier d'insertion.

Le **Contrat d'Engagement Jeune** (CEJ) propose un accompagnement individuel et intensif dans un cadre exigeant, avec un objectif d'entrée plus rapide et durable dans l'emploi.

Précisions sur les jeunes suivis

388 jeunes ont été accompagnés dans le cadre du programme Team. Parmi eux, 32% avaient fait ou faisaient l'objet d'une prise en charge par l'ASE ou la PJJ.

79% de sorties dynamiques à l'issue d'une Teame (formation, emploi, service civique, intérim)

500 jeunes ont bénéficié du programme Recrutement inclusif et des activités de conseil des structures d'insertion. 928 personnes ont été sensibilisées au recrutement inclusif.

L'accompagnement dans le cadre du CEJ démarrera véritablement en 2024.



25
Services
et projets



1074
bénéficiaires



671
Capacité
d'accompagnement



19 ans
moyenne d'âge



4 mois
durée moyenne
d'accompagnement



Plateforme i
Paris (75)

PORTRAITS

Kiné 19 ans et Mohamed 23 ans anciens Teamers

Tous les deux professionnellement inactifs, Kiné et Mohamed se sont rendus à la mission locale. Leurs conseillers respectifs les ont orientés vers les services de Plateforme I en vue d'intégrer le programme Teame.

Le programme Teame s'adresse aux jeunes qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi durable, cumulent plusieurs types de difficultés (sociales, éducatives, de santé, illettrisme,...), qui ne sont pas étudiants et qui ne suivent pas une formation.

Avec son groupe projet Teame, Kiné a pris conscience que les jeunes aidaient très peu les personnes sans domicile fixe (SDF).

C'est de là qu'est venue l'idée de leur projet collectif. L'objectif ? Montrer aux jeunes, grâce à la réalisation de vidéos, que l'on peut lutter contre le sans-abrisme et aider les SDF via des maraudes ou du bénévolat.

Dans son équipe, Kiné s'est chargée de l'envoi de mails et de la gestion du groupe. Elle confie, très enjouée, que le groupe avait une bonne dynamique : « tout le monde s'entendait bien, personne n'a été mis de côté ».

Kiné aimerait devenir éducatrice spécialisée. Grâce au programme, elle est devenue assistante Teame. Une première expérience qui lui permet de travailler avec des jeunes. Cela lui permettra d'enrichir son CV et de lui apporter d'autres opportunités, peut-être même d'atteindre plus facilement son objectif de devenir éducatrice spécialisée un jour.

Comme Kiné, Mohamed a participé au programme Team. Grâce à cette expérience, il est désormais ambassadeur Teame.

A travers sa mission, Mohamed a pour objectif de valoriser le programme Teame et d'encourager les jeunes à participer au programme en expliquant son parcours. Il participe également à des réunions

avec des partenaires en illustrant ses propos avec sa propre histoire.

Joueur de foot depuis petit, Mohamed souhaite s'insérer dans une voie professionnelle qui coïncide avec sa passion en devenant éducateur sportif.



Si vous doutez des choses dans votre vie, franchement il y a des programmes comme Teame qui vous aident, à vous orienter, à trouver votre futur boulot, une formation ou quoi que ce soit. Moi aujourd'hui, j'ai trouvé la mienne, je suis ravi !

Mohamed

L'amélioration de la qualité de vie au travail

Depuis 10 ans, nous menons diverses actions liées à la Qualité de Vie et aux Conditions de Travail (QVCT). Voici quelques actions phares menées en 2023 pour nos collaborateurs.

Accompagner et sécuriser les parcours professionnels

Nous avons mis en place diverses actions afin de soutenir tant les individus que les collectifs :

- **Création d'un parcours d'intégration** pour les personnels administratifs, et de plans d'accompagnement lors de la prise de poste, avec l'objectif de continuer ce déploiement sur l'ensemble des métiers.
- Offre de plus de **40 actions qualifiantes ou certifiantes** comme des validation des acquis de l'expérience (VAE) de Diplôme d'Éducateur spécialisé et d'Éducateur technique spécialisé, Certificat d'Aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS), et Master entre autres.
- Création d'un parcours socle de compétences intitulé ISEPE portant sur la **formation en intervention Socio-Educative en Protection de l'Enfance** de 56 heures et bâti autour de 4 modules ayant bénéficié à 12 intervenants socio-éducatifs.

Favoriser le dialogue social, la cohésion, le droit d'expression et l'accès à l'information

Nos efforts se sont poursuivis à plusieurs niveaux :

- Amélioration continue du **livret d'accueil pour les nouveaux embauchés**, avec 2 nouvelles fiches : sur le handicap au travail et sur les entretiens qui jalonnent le parcours professionnel.
- **Sensibilisation des référents harcèlements** désignés dans les CSE avec la présentation de la charte harcèlement de l'association.
- Mise en place d'une **newsletter Flash RH** pour les directeurs contribuant à améliorer la redescende des informations et actualités en RH.
- Création d'un **guide à destination des secrétaires et trésoriers du Comité social et économique** (CSE) dans le cadre du renouvellement

de celui-ci (élections en février 2023), mais diffusion d'une note sur les formations dont les membres peuvent bénéficier et mise en place d'un outil dédié au CSE (ALWAYS), entre autres.

- Enfin, l'accord de négociation annuel obligatoire (NAO) 2020-2022 est entré en vigueur au 1er juillet 2023, suite à l'agrément.

Accompagner les transformations

Depuis le 1er septembre 2023, nous octroyons **2 heures d'autorisation d'absence aux parents salariés** dont l'enfant entre dans un nouveau cycle scolaire. Des flyers congés concernant la responsabilité familiale ont également été construits à destination des salariés.

Nous développons progressivement une **politique handicap ambitieuse** avec la mise en place d'un groupe de travail afin de répondre au mieux aux attentes du terrain, tant des managers que des salariés. Cela a permis, en 2023, de transmettre une information globale à l'ensemble des salariés sur le handicap au travail et d'informer sur les deux dispositifs suivants :

- prime de 500 euros pour tout salarié ayant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)
- 2 jours d'absence par an autorisés pour les salariés entrant dans une démarche de RQTH, ou ayant une RQTH à compter du 1er septembre 2023, dans le cadre de l'accord NAO.

Prévenir les risques et promouvoir la santé au travail

Nous poursuivons nos efforts afin de prévenir les risques professionnels physiques et psychiques, ainsi que la pénibilité au travail :

- Mise en place de **Flash prévention** afin de donner les outils aux directeurs et chefs de service pour qu'ils puissent aborder avec leurs équipes les risques professionnels. Ainsi, en 2023, deux Flash ont été proposés : un premier sur le **risque lié aux fortes chaleurs** et second sur le **risque de chute**.
- Mise à jour du **guide de prévention des risques liés au travail de nuit**.
- Ouverture d'un **baromètre social** à l'ensemble des équipes en avril et mai 2023, afin de mesurer objectivement le niveau de satisfaction et de stress au travail. Près de 37 % des salariés de l'Association ont participé, avec des taux élevés sur plusieurs établissements. Il ressort de cette campagne que plus de 80 % des salariés sont plutôt satisfaits. De manière globale, les points forts concernent le **sens donné au travail, les valeurs et l'ambiance**. Plusieurs préconisations ont émergé avec diverses actions à mener sur les années 2024 et 2025.

Raphaël Dagnicourt, éducateur à Gaïa 94 depuis juillet 2022, a participé à la formation ISEPE. Il nous livre son retour d'expérience.

Raphaël a commencé avec un parcours dans l'Éducation Nationale. Après une licence Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, il poursuit sur un Master 1. Malgré sa licence avec un tronc commun « éducateur et professorat », les enseignants orientent fortement les élèves vers le professorat. C'est à ce moment que Raphaël met de côté sa volonté d'être éducateur.

Après 5 années consécutives à travailler en collèges en tant qu'assistant d'éducation, Raphaël obtient le concours pour devenir CPE remplaçant. Il obtient un poste mais le refuse pour des raisons géographiques et liées à la crise du COVID. C'est à ce moment que Raphaël retourne vers sa première vocation : le métier d'éducateur.

Avec ses expériences et diplômes, il peut être éducateur. Il postule donc à Gaïa et est embauché.

Engagé dans une VAE, Raphaël souhaite consolider ses acquis, surtout théoriques, avec la formation ISEPE. Encouragé par sa cheffe de service et sa directrice, Raphaël participe au parcours ISEPE. Très satisfait, il ne regrette pas d'avoir fait ce parcours qui lui a apporté de nouvelles connaissances.

Cette formation permet de prendre du recul sur certaines situations par la suite. J'ai trouvé ça intéressant d'avoir des apports qu'on retrouve dans la pratique de tous les jours. Ce qui n'est pas le cas de toutes les formations.



La démarche d'amélioration continue

La démarche d'amélioration continue de la prise en charge des jeunes s'inscrit dans la politique qualité 2022-2024 du Groupe SOS. Elle définit les objectifs poursuivis et se traduit via les principes d'actions suivants : répondre au mieux aux besoins et attentes des personnes accompagnées dans nos établissements, favoriser la formation et l'implication des professionnels et ancrer l'établissement sur son territoire.

Afin de mener à bien cette politique, chaque établissement est doté d'un comité qualité qui assure la mise en place, le pilotage et de suivi de la démarche qualité et fait l'objet d'un plan d'action qualité spécifique et mis à jour régulièrement (suite aux audits qualité internes, aux événements indésirables, aux enquêtes de satisfaction, aux résultats des indicateurs de mesure, etc.).

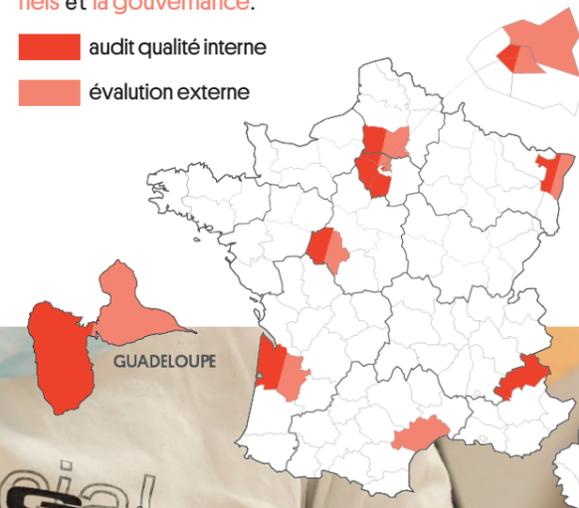
L'**auto-évaluation** est une démarche autonome, continue et fortement recommandée par la Haute Autorité de Santé (HAS). Les objectifs sont multiples : impulser une démarche collective et participative, s'approprier les exigences attendues pour l'évaluation externe ou encore définir des actions d'amélioration de la qualité des accompagnements.

En 2023, des auto-évaluations ont été réalisées sur trois thématiques du chapitre 2 du référentiel de la HAS concernant les professionnels : la participation des personnes accompagnées, l'accompagnement à l'autonomie et l'accompagnement à la santé mentale.

En complément de cette auto-évaluation, 12 établissements ont bénéficié d'un **audit qualité interne** et 12 autres ont fait l'objet d'une **évaluation externe**.

Les moyennes obtenues dans le cadre des évaluation externes sont très encourageantes : entre 3,3 et 4 sur les chapitres concernant la personne, les professionnels et la gouvernance.

■ audit qualité interne
■ évaluation externe

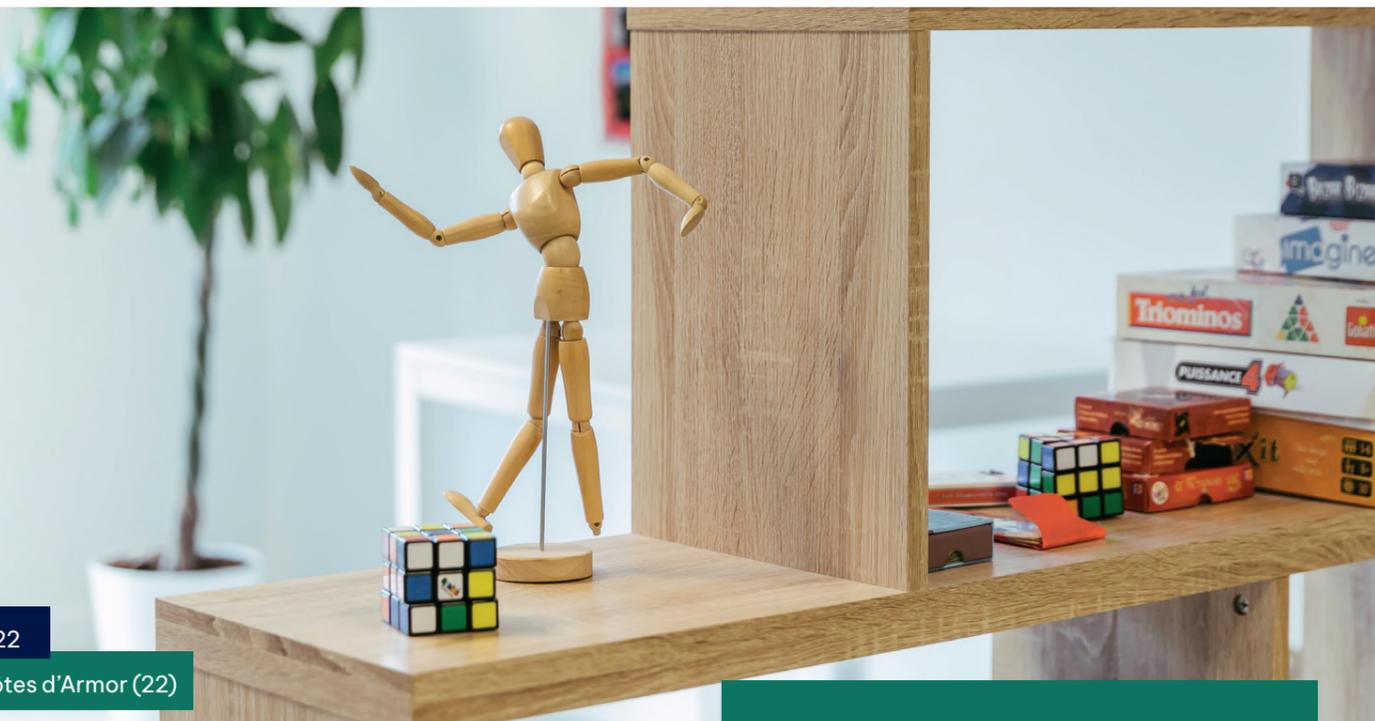


MECS Félix Faure
Paris (75)



CER Aubervilliers
Seine-Saint-Denis (93)

Éléments financiers



SAJE 22

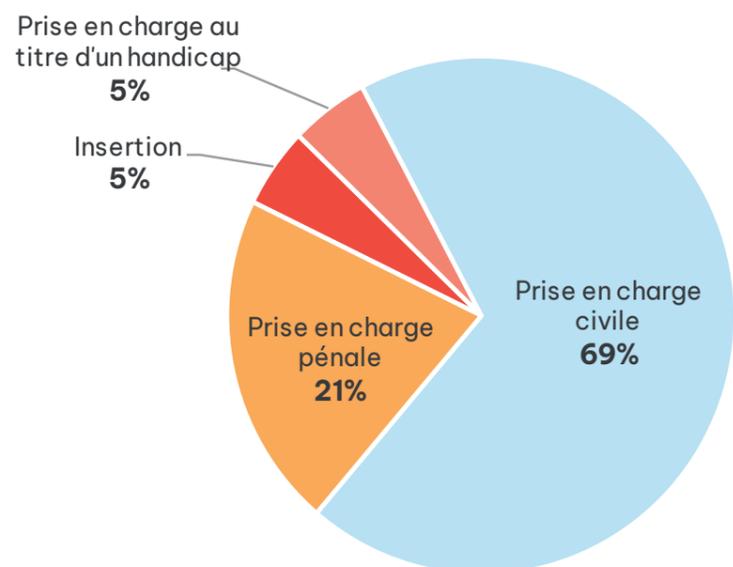
Côtes d'Armor (22)

149 743 000 €

de budget

Les financements publics constituent la principale source de financement de l'association Groupe SOS Jeunesse. Les activités de protection de la jeunesse sont les plus importantes en terme de financement. Elles sont financées par l'ASE à 69% et par la PJJ à 21%.

Nos activités



Nos financeurs



Nos partenaires publics

Les Agences Régionales de Santé



L'Aide Sociale à l'Enfance



La Protection Judiciaire de la Jeunesse



Directions territoriales de la protection judiciaire de la jeunesse :

Alsace, Guadeloupe, Guyane, Alpes-Vaucluse, Ile-et-Vilaine et Côtes-d'Armor, Loire-Atlantique et Vendée, Gard et Lozère, Finistère et Morbihan, Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis, Paris, Val-de-Marne.

Que souhaiter pour 2024 ?

La protection de l'enfance est en crise, on le dit, on le redit on le rabâche. L'état des lieux est connu et partagé.

Fin 2023, toutes les fédérations professionnelles du secteur appelaient à des « Etat généraux » et au déploiement immédiat de moyens complémentaires en urgence assortis d'un « plan Marshall ».

Pas de plan Marshall à ce stade, mais la mise en place d'une instance entre l'Etat et les départements pour répondre à « la crise de l'enfance protégée » et pour sortir de l'impasse, en lançant 5 chantiers prioritaires.

Depuis, pas grand-chose, si ce n'est un nouveau gouvernement doté d'une Ministre déléguée chargée de l'Enfance, de la Jeunesse et des Familles qui voit donc son périmètre étendu et qui annonce vouloir s'inscrire dans la continuité des actions engagées par ses prédécesseurs.

En attendant, on constate que les nombreux sujets connus et partagés restent en souffrance.

Il aura fallu un drame, le suicide d'une jeune fille âgée de 15 ans accueillie à l'hôtel pour que le décret sur les accueils hôteliers des personnes mineures ou âgées de moins de 21 ans prises en charge au titre de l'ASE soit enfin publié.

Les négociations sur la convention collective patinent alors même qu'on espérait les voir aboutir cette année. Les refus successifs de la majorité des partenaires sociaux de s'engager prouvent que les voies habituelles du dialogue social semblent avoir atteint leurs limites.

Les moyens octroyés n'augmentent pas, voir diminuent, dans un contexte économique 2024 extrêmement tendu et alors même que nous constatons partout une embolie des dispositifs de prise en charge.

A la fin, ce sont les enfants et les familles que nous devons accompagner et protéger qui pâtissent de cette situation.

Malgré cela, cette année encore nous trouverons les ressources pour continuer, faire avancer la cause des enfants et leur bien-être, que ce soit dans le quotidien de l'accompagnement que nous proposons ou au sein des instances politiques dans lesquelles nous faisons entendre notre voix.

Nous ne devons pas renoncer !

C'est pourquoi nous continuerons à soutenir des projets ambitieux, à réclamer une gouvernance lisible de cette politique publique, à défendre l'égalité des chances et des droits pour les enfants protégés et à réclamer la juste reconnaissance de tous les professionnels du champ social.

Alors en 2024, le combat continue pour que le changement arrive enfin.

En 2024 encore, nous aurons de nombreux chantiers à poursuivre.



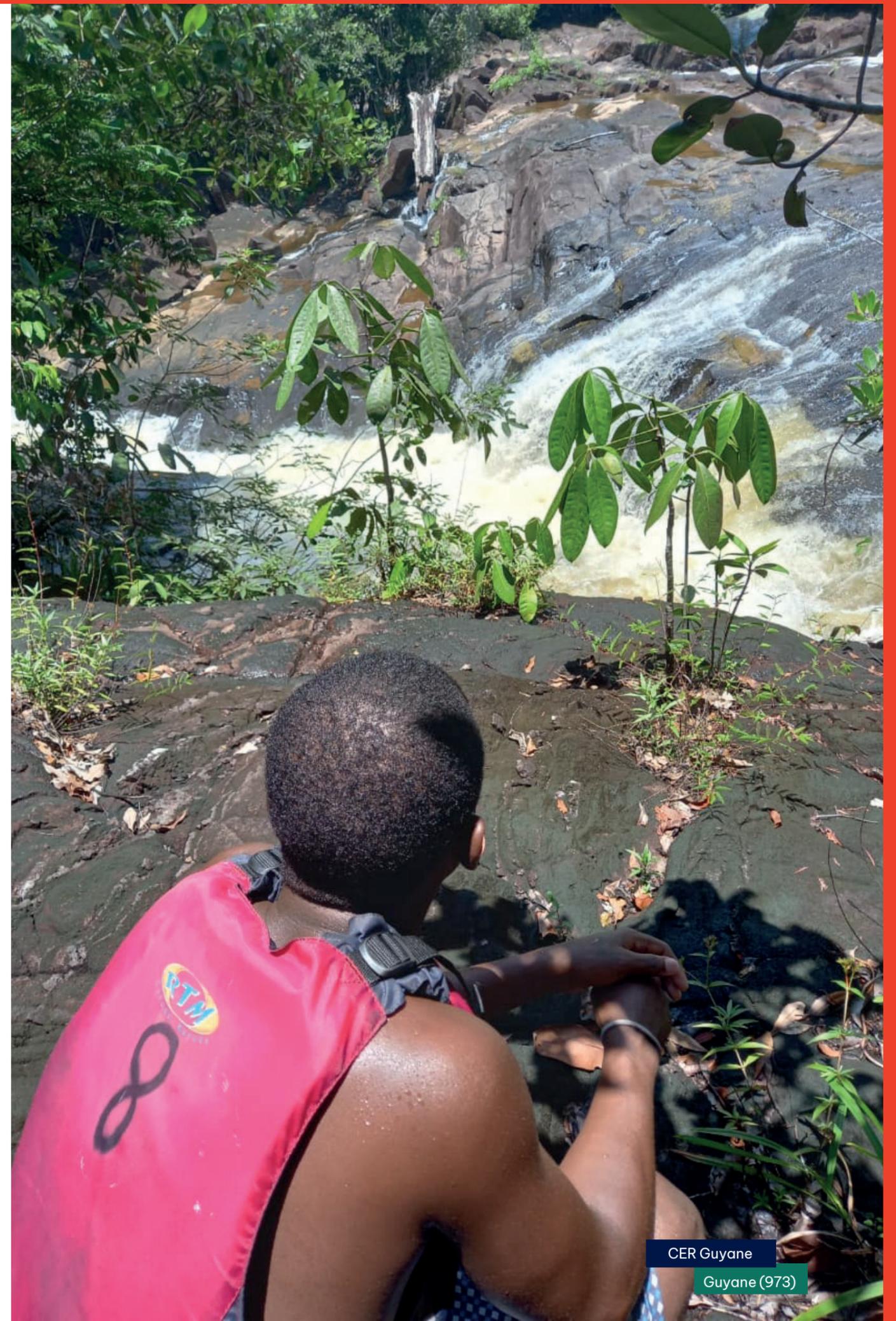
Flavie MEKHARCHI

Ancienne Vice-Présidente Exécutive du Groupe SOS en charge de la Jeunesse et de l'Education



Guylaine CHAUVIN

Vice-Présidente Exécutive en charge de la Jeunesse et de l'Education Directrice Générale Groupe SOS Jeunesse et Secteur Jeunesse



Glossaire

AAH	Administration ad'hoc	MECS	Maison d'enfants à caractère social
AED	Action éducative à domicile		
AEMO	Action éducative en milieu ouvert	MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
AEMOR	Action éducative en milieu ouvert renforcée	MJIE	Mesure judiciaire d'investigation éducative
ARS	Agence régionale de santé	MNA	Mineur non accompagné
ASE	Aide sociale à l'enfance	PEAD	Placement éducatif à domicile
CAES	Centre d'action éducative et sociale	PAJ	Pôle d'activités de jour
CASF	Code de l'Action Sociale et des Familles	PF	Placement familial
CEJ	Centrat d'engagement jeune	PJJ	Protection judiciaire de la jeunesse
CEF	Centre éducatif fermé	SAFE	Service d'accompagnement familial et éducatif
CER	Centre éducatif renforcé	SAJE	Service d'accueil de jour éducatif
CIDE	Convention internationale des droits de l'enfant	SAPY	Service d'accueil et de parcours yvelinois
CIIVISE	Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants	SAU	Service d'accueil d'urgence
CM	Centre maternel	SESSAD	Service d'accompagnement des enfants en situation de handicap
CNAPE	Convention nationale des associations de protection de l'enfance	TGD	Très grande difficulté
DPJJ	Direction de la protection judiciaire de la jeunesse	UEA	Unité d'enseignement adapté
ETP	Équivalent temps plein	UHD	Unité d'hébergement diversifié
FJT	Foyer jeune travailleur		
ITEP	Institut thérapeutique éducatif et pédagogique		

ENTREPRENDRE EN COMPTE

Quand il faut se battre pour donner
les mêmes chances à chaque enfant,
le Groupe SOS n'entreprend pas à moitié.

**Restons
connectés !**

102C rue Amelot 75011 Paris

01 58 30 55 55

info@groupe-sos.org

groupe-sos.org/groupe-sos-jeunesse



[groupe-sos](https://www.linkedin.com/company/groupe-sos)



[groupe_sos](https://www.instagram.com/groupe_sos)



[groupe_sos](https://www.tiktok.com/@groupe_sos)



[groupe_sos](https://www.youtube.com/channel/UCgroupe_sos)



[groupesos](https://www.facebook.com/groupesos)

GroupesOS
Jeunesse